

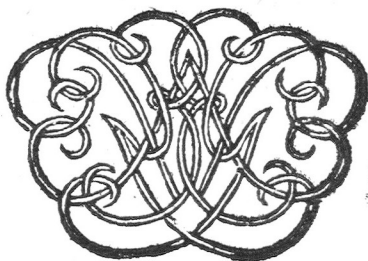
JOURNAL

HISTORIQUE

SUR LES MATIERES
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles
de Litterature, & autres
remarques curieuses.*

SEPTEMBRE 1708.



A VERDUN;
Chez CLAUDE MUGUET

M. DCC. VIII.
Avec Privilège du Roy.

Extrait du Privilege du Roi

PAR grace & Privilege du Roi, donné à Versailles le 27. Novembre 1706. Signé par le Roi en son Conseil, DE ROSSET, & scellé; il est permis au Sr. * * de faire imprimer, vendre & débiter publiquement dans toutes les Villes du Royaume, un Livre intitulé *Journal Historique sur les matieres des zems*, en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera; Faisant Sa Majesté défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni débiter ledit livre, sous quelque prétexte que ce soit, même de correction, augmentation, changement de titre, impression étrangere ou autrement, sans le consentement dudit Sr. * *, ou ses ayans cause; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, trois mille livres d'amandes, dépens, dommages & intérêts; ainsi qu'il est porté plus au long par ledit Privilege.

Registré sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, conformément aux Reglemens & Arrêts du Conseil. A Paris le 29. Novembre 1706. Signé, GUERIN, Syndic.

Ledit Sr. * * a cédé son Privilege à Claude Muguet, suivant l'accord fait entr'eux,

167
JOURNAL HISTORIQUE

S U R

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature & autres remarques curieuses.

Septembre 1708.

A R T I C L E I.

Qui renferme ce qui s'est passé de considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **A** Prés que l'Amiral Lacke eut enlevé ou dispersé le grand convoi de vivres & de munitions qui alloit des Côtes de France à Peniscola, on publia dans les Pays étrangers, que cette disgrâce mettoit Mr. le Duc d'Orleans hors d'état d'exécuter les projets qu'il avoit formé sur Tortose. Son Altesse Royale n'a pourtant pas laissé de réduire cette Place en dix-huit jours de tranchée ouverte; mais avant d'en venir aux particularitez que nous avons à rapporter du succès de cette entreprise, on ne sera pas fâché de trouver ici l'ordre de Bataille de l'Armée employée à faire cette conquête, & ensuite la liste des autres troupes des deux Couronnes qui sont dans différentes Provinces d'Espagne.

*Ordre de
Bataille de
l'Armée de
Mr. d'Or-
leans.*

Premiere Ligne.

Mr. le Duc d'Orleans Generalissime.	
Mrs. de Kezons	
D'Estein	
La Badie	
Hesly	
D'Avarray	
Mrs. Kercade	
Duc de Sarno	
Bligny	
Maulevrier	
De Choiseul	

Lientenans Generaux;

Marechaux de Camp;

Etat Major de l'Armée.

Mr. de Monchant Brigadier Major Général.
 Mr. de Chazel Marechal des Logis.
 Mr. d'Adoncourt Aide-Major General.
 Mr. de Vienne Brigadier Commandant la Cavalerie.
 Mr. de Chatillon Brig. Marechal des Logis.
 Mr. de Caupene Aide-Major General de la Cavalerie.

<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Brigadiers.</i>
Les Gardes du Corps	4	} Lancarotte. Cerrillo.
Milan	3	
Lancarotte	3	
Asturias	4	

14. Escadrons.

Infanterie.

Matieres du tems Septemb. 1708. 169

<i>Infanterie.</i>	<i>Bataillons.</i>	<i>Brigadiers.</i>
Les Gardes	6	} Glifne.
Orleans	2	
Monchant	2	
Berftick	2	} Carolles.
La Couronne	2	
Medoc	1	
Perigord	1	} Lambert.
Blefois	2	
Du Fort	2	
Angoumois	1	} Deftaires.
Normandie	3	
24. <i>Bataillons.</i>		

<i>Cavalerie.</i>	<i>Efcadr.</i>	<i>Brigadiers.</i>
Vignaux	2	} Parabert.
Parabert	2	
Germinon	2	} Sendricourt.
Berry	3	
9. <i>Efcadrons.</i>		

Seconde Ligne,

Mrs. de Joffreville, D'Arrene, Due d'Avray, Gaëtano.	}	Lieutenans-Generaux.
Mrs. Medenilla, Ceillo, Laguerre, De Pons,	}	Marechaux de Camp.
<i>Cavale-</i>		

170 *Journal Historique sur les*
Cavalerie. *Escadr.* *Brigadiers.*

La Reine	4	Creveccœur.
Amezaga	3	Amezaga.
Rouffillon Vieco	3	Cerdua.
11 Escadrons.		

<i>Infanterie.</i>	<i>Bataillons.</i>	<i>Brigadiers.</i>
Auvergne	2	Damas.
Haynaut	2	
Damas	1	
Buckley	1	
Asturias	1	
Bresse	1	
L'Isle de France	1	
La Sarre	1	
Du Maine	2	
12. Bataillons.		

<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Brigadiers.</i>
La Ferronaye	2	Simiane.
Simiane	2	
Valgrand	2	
Fleische	3	
9. Escadrons.		

Royal Artillerie 1. Bataillon.

Au centre de la seconde Ligne, il y avoit un Corps de reserve de douze Escadrons de Dragons, sous les ordres de Mr. d'Hauzeville Brigadier & Commandant de Dragons, sçavoir :

Dragons.

Matières du tems. Septemb. 1708. 171

<i>Dragons.</i>	<i>Escadrons.</i>
Picalgues	3
Marrimont	3
Craftou	4
Bozelly	2
	12. <i>Escadrons.</i>

Total

Infanterie	37. Bataillons.
Cavalerie.	42. Escadrons.
Dragons,	12. Escadrons.

Voici l'état des autres troupes des deux Couronnes qui sont en Espagne, & qui n'ont pas servi au Siege de Tortose. A la garde du Pont de bateaux établi sur l'Ebre, il y avoit deux Bataillons de Sourches & deux de Charrollois à la garde du poste de Pinel, il y avoit deux Bataillons de Barrois, deux d'Oleron, un de Guadalacausa & un de Labour : A Moura deux Bataillons de Laonnois & quatre Escadrons de Rivet. A Sarragosse, un Bataillon de Louvignies, & trois Escadrons d'Anjou. Du côté de Lerida sous les ordres de Mr. de Fontboisard Marechal de Camp, un Bataillon de Navarra, un de Pampeluna, un de Clairefontaine, un d'Urban, & un de Bigorre, avec deux Escadrons de Bessay, deux de St. Germain Beaupré, deux de Houffards, faisant en tout 18. Bat. 13. Esc.

Sous les ordres de Mr. le Duc de Noailles en Catalogne, il y a vingt-deux Escadrons & 24. Bataillons, sçavoir 16. de troupes réglées de France, trois de Millices, & cinq de Miquelets
24. Bataillons 22. Escadrons.

Dans

172 *Journal Historique sur les*

Dans le Royaume de Valence sous les ordres de Mr. le Chevalier d'Asfeldt, il y a douze Bataillons Espagnols, deux de Mailly à present du Beuil, un de Reding Allemand : il y a quarante-neuf Escadrons qui sont deux de Pelletport, deux de Villiers, trois de Mallaga, quatre de Sevilla Veico, trois de la Rombla, quatre d'Ordines Veico, 4. Pozo Blanco, 2. Antecora. 3. Rouffillon novo, 3. Caennis, 3. Ordines novo, 3. de Bouville Dragons & 3. de Courtebonne aussi Dragons; en tout 15. Bat. 49. Esc.

En Estramadoure sous les ordres du Marquis de Baye & du Duc d'Osborne, il y a 56. Escadrons de Cavalerie Espagnolle, 39. Bataillons des troupes de la même Nation, avec six Bataillons François ou Irlandois, qui sont, trois des Vaisseaux, deux de Miromenil, un de Dillon & un de Bourk, en tout 46. Bat. 56. Esc.

Total general	Batail.	Escadr.
Armée de Mr. d'Orleans	37	54
Frontieres d'Aragon	18	13
Armée de Mr. de Noailles	24	22
Au Royaume de Valence	15	49
En Estramadoure ou Andaloufie	46	56

En tout 140. Bat. 194. Escadr.

II. Sans s'engager à suivre pied à pied le terrain que les assiegeans ont gagné devant Tortose, ni raconter qui sont les Officiers Generaux & les Bataillons qui ont monté la Tranchée chaque jour, nous nous contenterons de dire,

Matieres du tems. Septemb. 1708. 173

dire, que quoique Mr. le Duc d'Orleans eut rencontré de grandes difficultez à cette entreprise, secondé de la valeur de ses troupes, il ne s'est point rebuté, ni par la perte des Convois que la Flotte des Alliez enleva, ni par la lenteur de faire venir de fort loin & avec des peines incroyables, l'Artillerie & les munitions de bouche & de guerre; ni par la sterilité du Pais, ni par la nombreuse Garnison, ni par la mauvaise disposition du terrain, (qui ne permettant pas seulement à cause des pierres & des rochers de trouver de la terre pour couvrir les troupes dans la tranchée, on fut obligé d'en faire apporter d'assez loin pour remplir les Gabions & les sacs pour s'en faire des remparts:) ni par le voisinage d'une Armée ennemie, qui attendoit de jour à autre un puissant secours d'Italie; S. A. R. dis-je, surmonta tous ces obstacles, & sans trop exposer ses troupes ne laissa pas de pousser ce Siege de maniere, que le 5. du mois de Juillet, ayant commencé de faire battre en brèche, on fut en état la nuit du 9. au 10. de faire attaquer le chemin couvert, l'on s'en rendit le maître, nonobstant le grand feu des Assiegez, qui firent de vigoureuses sorties, mirent le feu à quelques fourneaux, le tout avec si peu de succès, que le lendemain le Comte d'Effren, qui commandoit dans la Place, se vit obligé de battre la chamade, afin d'obtenir une Capitulation honorable. Les otages ayant été donnez de part & d'autre, on fut vingt-quatre heures à convenir des conditions, parce que les premieres propositions du Gouverneur furent trouvée si irresonnables, qu'elles furent presque toutes rejetées, S. A. R. pour marquer aux Catalans que le Roy d'Espagne étoit

*Mr. d'Or-
leans sur-
monte tous
les obstacles
du Siege de
Tortose.*

*Prise de
Tortose.*

174 *Journal Historique sur les*
étoit plus porté à la miséricorde qu'à la justice ;
elle voulut bien comprendre les Bourgeois dans
la Capitulation, dont voici les articles.

Capitulation de Tortose.

1. **O**N est convenu que la Ville & Château
de Tortose , avec les Forts dessous le
Canons , seront rendus à l'armée de S. A. R.
4. jours après la signature de la Capitulation ,
& que cependant on livrera aux *Assiégeans* la
Porte du Temple & la Porte avancée du
Château.

2. Que toute la Garnison sortira par la
breche , Dimanche matin 15- Juillet , avec
tous les honneurs de la guerre , 6. Pièces de
Canon & 2. Mortiers de Bronze , pour se ren-
dre par le chemin le plus court à Barcelonne
sans s'arrêter à Taragonne.

3. Que les *Assiégez* choisiront les meilleurs
affuts de la Place , pour l'Artillerie qui leur
est accordée.

4. Qu'il leur sera accordé les Mulets &
Chevaux nécessaires pour le transport des
Canons & Mortiers , jusqu'à Tarragonne seu-
lement , & en outre des Barques & Bateliers
nécessaires , pour transporter à Tarragonne
les malades & blessez transportables , bagages
& équipages des Officiers & autres , aux frais
des *Assiégeans*.

5. Que les Soldats malades ou blessez , qui
ne pourront point sortir avec la Garnison res-
teront dans les Hôpitaux ; Qu'il sera accordé
des logemens aux Officiers malades & bles-
sez , qui payeront leurs dépenses & pourront
garder leurs Medecins , Chirurgiens & Dome-
stiques

Matières du tems. Septemb. 1708. 175
stiques; & qu'après leur guérison ils pourront
aller joindre leurs Régiments, de même que les
Soldats.

6. Qu'alors on leur fournira des voitures pour
les équipages des Officiers.

7. Que tous les Ingenieurs, Commissaires
des guerres, des vivres & des Hôpitaux &
autres Commis, jouiront de la Capitulation
& pourront sortir avec la garnison.

8. Que les Officiers de la garnison ou au-
tres auxquels il a été prêté quelque chose,
par les habitans de Tortose, ne pourront être
arrêtez, & qu'on se contentera seulement de
leurs billets portant promesse de payer leurs
dettes dans six mois.

9. Qu'on accordera au Comte d'Effren six
Chariots couverts avec les Mulets, Chartiers &
ce qui en depend, sans pouvoir être visitez.

10. Que l'on ne pourra pretendre aucune in-
demnité des Assiégez, pour bestiaux pris, mai-
sons brulées ou démolies; moulins, batteaux,
& voitures brulées pendant le Siège.

11. Que les Otages seront rendus de part &
d'autres après l'entiere exécution de la Capitu-
lation.

12. Qu'on n'ôtera point aux Assiégez les
Mulets ou Chevaux pris ou achetez des dé-
serteurs.

13. Qu'il sera permis à la garnison de pren-
dre des vivres dans les Magazins de la Place
pour quatre jours.

14. Que l'escorte de la garnison ne sera
que de quatre Escadrons de Cavalerie, &
qu'elle retournera à Tortose dans autant de
tems qu'elle aura employé pour aller à Tar-
ragone.

15. Que les Assiégeans n'entreront point dans la Ville, ni ceux de la Ville dans le Camp, qu'après que la garnison aura évacué la Place.

16. Que les Assiégez, en livrant les deux Portes mentionnées dans le premier article, remettront aussi aux Assiégeans les Clefs de tous les Magazins de guerre & de bouche, d'où l'on ne tirera que ce qui est nécessaire pour la subsistance de la garnison jusques à l'évacuation.

17. Que S. A. R. fera l'honneur au Commandant de signer la Capitulation.

18. Que l'on conservera la vie, biens & effets à tous les naturels de Tortose, ou autres de la Monarchie d'Espagne qui s'y sont habituez, sans les inquiéter ou molester, sous pretexte d'avoir été du parti contraire; & qu'on laissera sortir avec la garnison ceux qui voudront la suivre avec leurs biens & effets, & à leur sera fourni en payant les barques & voitures, s'il y en a de reste après la garnison fournie.

19. Qu'attendu que le Marquis de Bousfianne, & autres qui n'ont pas porté les armes contre le parti des Assiégeans, il leur sera permis de retourner à Valence dans leurs maisons, avec leurs femmes & familles, pour y jouir de leurs biens, honneurs & dignitez comme auparavant.

20. Que les Assiégez pourront prendre des fourrages dans les Magazins de la Ville pour leurs Chevaux & équipages, pour jusques à Tarragone seulement.

21. Que toutes les Barques étant censées choses militaires, seront renvoyées de Tortose, après avoir servi au transport susmentionné.

Matières du tems. Septemb. 1708. 177

22. Que le Comte d'Effren enverra un ordre au Commandant du Château d'Arnez ; * après la signature de la Capitulation , de sortir avec sa garnison , & ceux qui s'y seront réfugiés , qui jouiront du bénéfice du dix-huitième article de cette Capitulation : Que si ce Commandant d'Arnez refusoit d'obéir aux ordres du Comte d'Effren , il promet d'agir contre lui criminellement , sans que cette désobéissance porte aucun préjudice à la Capitulation.

23. Que tous les articles de la présente ne seront sujets à aucune interprétation ou équivoque , & seront exécutés au pied de la lettre. FAIT au Camp devant Tortose le onze Juilles mil sept cens huit.

Signé , PHILIPPES D'ORLEANS.
LE COMTE D'EFFREN.

III. Cette Capitulation fut exécuté fort religieusement de par & d'autre ; & la clemence que S. A. R. fit paroître envers les Rebelles , lui attira beaucoup de bénédictions ; Cette douceur , jointe à ce que les troupes des Alliez sont très mal payées en ce pays-là , par la difficulté qu'il y a d'y faire des remises d'Angleterre & d'Hollande , obligea la plus grande partie de la garnison , lorsqu'elle évacua la Place de desserter ; Le Comte d'Effren eut le chagrin de voir d'un seul coup d'œil , plus de quinze cens hommes qui

*Desertion
de la Gar-
nison de
Tortose.*

* Ce Château est scitué sur l'Algas à cinq lieues au Nord de Tortose , tirant vers Valence , dont le Gouverneur étoit sous les ordres de celui de Tortose : c'étoit une retraite des Miquelets , qui couroient la Campagne.

178 *Journal Historique sur les*

qui s'en allerent tambour battant se rendre à l'Armée Françoisé ; c'étoit presque tous Alle-mans , Bava-rois , ou François Religionnaires ; Le seul Regiment de Reding Alleman , qui n'é-toit que d'un Bataillon , eut à sa part près de cinq cens hommes ; ce qui obligea Mr. le Duc d'Orleans de mettre ce Regiment à deux Batail-lons : Les autres Regimens en eurent à propor-tion pour les recruter ; de sorte qu'on peut dire avec certitude & sur la foi des gens de probité , que les Regimens de l'Armée de S. A. R. en s'éloignant de Tortose , pour aller dans les quar-tiers de rafraichissemens qu'on leur a assignez , étoient beaucoup plus nombreux que lors qu'ils commencetent le Siège. Ceux qui ont une liste exacte jour par jour des Assiégeans tuez & bles-sés assurent qu'ils n'ont eu que deux cens qua-rante-huit hommes tuez & trois cens soixante-quatorze blessés ; qu'avant la fin du Siège , on avoit reçu au Camp 735. Prisonniers ou des-erteurs de la Place , & que le Comte d'Effren n'a pas ramené à Barcelonne quatorze cens combattans de sa nombreuse garnison.

Voici un Sonnet que le Sr. Maugard fit à la gloire de Mr. le Duc d'Orleans , après cette Conquête.

*Quels glorieux progres ! Dieu ! quel heureux
presage ,
Donnent à l'univers tant d'augustes vertus !
Taisez-vous , ennemis , & ne nous dites plus ;
Que la France a des chefs sans force & sans
courage.
Ce qu'a fait Orleans , sur l'Ebre & sur le
Tage ,*

Doit

Matieres du tems. Séptemb. 1708. 179

*Doit vous rendre muets, interdits, & confus ;
De vos projets hautains reconnaissez l'abus ,
En voyant de Turenne & l'esprit & l'image.
De ce sage heros, il marche sur les pas ;
Un sang vif, il est vrai, le transporte au
Combat ;*

*Mais il sçait temperer cet excez de vaillance.
Il triomphe des cœurs en forçant des remparts ,
Et lors qu'à la valeur l'on unit la prudence ,
N'est - ce pas rassembler en soi Minerve &
Mars ?*

IV. Outre le Fort d'Arnez, les Alliez ont aussi évacué le Fort St. Jean, qui commande le Port des Alfalques, à l'embouchure de l'Ebre, où l'on a fait entrer trois galeres venues de Cartagenes. Mr. le Duc d'Orleans ayant donné ses ordres pour la réparation des fortifications endommagées de Tortose, (dont le Chevalier de Croix Maréchal de Camp a été fait Gouverneur) a dispersé son Armée en quartier de rafraichissement dans les plaines d'Urgel en Catalogne, en attendant les operations de la Campagne d'Autonne ; Les Armées de part & d'autre, sur la frontiere de Portugal, ont aussi été dispersées dans les quartiers d'Eté à cause des grandes chaleurs ; elles ont été également sur le *qui vive*, sans avoir rien entrepris d'éclatant.

Armées mises en quartier d'Eté.

V. Le Roi d'Espagne a donné au Marquis de Bedmar le titre de Grand de la premiere Classe, dont il a pris possession en se couvrant devant Sa M. Catholique : Ce Marquis est de l'illustre Maison de Cueva, originaire de Navarre ; il est issu du fameux Alonse de la Cueva, Marquis de Bedmar, Auteur d'un livre intitulé

Mr. de Bedmar fait Grandd'Espagne.

180 *Journal Historique sur les*
titulé Las Quittinio della liberta Veneta, qui
 donna occasion à Frapaolo, de faire son Hi-
 stoire du Concile de Trente, pour vanger la
 Republique, qui croyoit que cet ouvrage venoit
 de Rome.

A R T I C L E II.

*Contenant ce qui s'est passé de considera-
 ble en FRANCE & LORRAINE
 depuis le mois dernier.*

*Entrevûe
 de S. A. E.
 de Baviere
 avec S. A. R.
 de Lorraine.*

I. **A** Prés que Mr. l'Electeur de Baviere eut
 resté deux jours à Metz, il en partit le
 13. Juillet à huit heures du matin; Mr. de St.
 Contest, Intendant, avoit fait distribuer des
 relais de distance en distance, afin de rendre à
 S. A. E. sa course plus aisée; sur le midi ce
 Prince s'arrêta à Delme, à neuf lieues de Metz,
 pour dépêcher un Courier; ce fut dans cet en-
 droit là que Mr. le Comte de Craon joignit
 S. A. E. pour la complimenter de la part de S.
 A. R. de Lorraine, & l'assurer de l'impatience
 qu'elle avoit de l'embrasser en passant à Châ-
 teau Salins. Mr. l'Electeur dépêcha dans le mo-
 ment un Seigneur de sa Cour à S. A. R. pour
 l'assurer qu'il avoit le même empressement; Mr.
 du Ham, Envoyé de Lorraine près de Mr. l'E-
 lecteur, arriva à Château Salins vers les deux
 heures & demie de l'après midi, où S. A. R.
 accompagnée de toute sa Noblesse, étoit arti-
 vée dès les onze heures, & recevoit de moment
 à autre des Couriers pour l'informer de l'appro-
 che de Son A. E. qui arriva presque aussi-tôt
 que Mr. du Ham; S. A. R. reçut Mr. l'Electeur

Matières du tems. Septemb. 1708. 181
à la descente de son Carrosse ; les embrassemens
sinceres & mutuels de ces deux Princes, édi-
fierent & saisirent en même tems le cœur de
tous ceux qui en furent les témoins.

Un quart d'heure après l'entrevûë, on servit
plusieurs tables, où la profusion, la délicatesse
& la magnificence éclaterent également ; le peu
de tems qu'on eut à preparer cette fête, & le
bon ordre qu'on y observa par tout, surprit
véritablement les deux Cours. Les Seigneurs
& les Officiers de la Cour de Lorraine, ani-
mez de la gloire du Maître, se disperserent pour
faire les honneurs de ces différentes tables.

Les Gardes du Corps de S. A. E. les gens de
sa livrée, toute la suite de la Noblesse, les
Troupes qui l'escortoient, trouverent par tout
des mains liberales, & des gens qui les exci-
toient à faire honneur à la bonne chere qu'on
leur presentoit ; la profusion étoit si grande,
que tous les passans & même les Recrûs trou-
verent des tables où l'on leur donnoit à boire
& à manger ; ceux qui ne vouloient pas s'arrê-
ter, recevoient de quoi se rasasier & se desal-
terer dans leur route ; de maniere que chacun
avoit lieu de louer la liberalité d'un Prince qui
fait l'admiration de toute l'Europe.

Vers les six heures du soir, les deux Princes
se separerent avec de nouvelles demonstrations
d'une estime & d'une amitié sincere ; Son Al-
tesse Royale ayant remis Son A. E. dans son
Carrosse, l'un retourna à sa Cour de Luneville,
& l'autre continua sa route vers l'Alsace.

H. Le 24. Juillet Mr. le Prince Charles de
Lorraine, Evêque d'Osnabrugh & d'Olmuts,
arriva à Luneville de son voyage d'Italie ; le
lendemain Monsieur le Prince François de Lor-

*Arrivée
des Princes
de Lorraine
à Luneville*

rain y arriva aussi, venant d'Allemagne : L'arrivée de ces deux Princes, freres de S. A. R. de Lorraine, a rendu la Cour très nombreuse, par la quantité de Noblesse qui s'y est rendu de tout le voisinage : L'éclat en a été un peu diminué par le deuil que cette Cour a pris pour la mort de Mr. le Duc de Mantoue.

*Prisonniers
échangez.*

III. Mr. de Nangis, Capitaine de Vaisseaux, qui fut fait prisonnier au mois de Mars allant en Ecosse, a été échangé contre un autre Capitaine de Vaisseaux Anglois. Mr. le Comte de Ribeyra, Grand de Portugal, petits fils de Mr. le Prince de Soubise, qui fut fait prisonnier à la Bataille d'Almanza, a aussi été échangé contre Mr. le Marquis de Prié, Colonel de Dragons, neveu de Madame la Maréchale de la Motte, qui étoit prisonnier en Angleterre.

*Abbesse
qui résiste à
la mort.*

IV. Depuis quelques mois, Dame Alberte de Chaulnes, sœur de feu Mr. le Duc de Chaulnes, Abbesse de St. Pierre de Lion, chicane le terrain avec la mort, & l'a déjà repoussée vigoureusement plusieurs fois, dans le tems qu'on croyoit cette Dame vaincue. A mesure qu'elle gagne du tems les prétendans à cette Noble & riche Abbaye l'employent à former leurs brigues pour l'obtenir.

*Recteur
des Jesuites
de Lerida
gratifié.*

V. Le Recteur des Jesuites de Lerida, ayant toujours paru fort attaché aux intérêts du Roi Philippe V. a obtenu une grosse pension de la Cour de Madrid, & la permission de ses Supérieurs de la manger dans les endroits qu'il voudra : Il est à Lion depuis quelques mois, & verra ensuite fort à son aise les autres principales Villes de France, où il séjournera autant de tems qu'il lui plaira.

Matières du tems. Septemb. 1708. 183

VI. De tous les hommages que Mr. le Maréchal de Villars a reçus en Dauphiné, il n'y en a point qui fasse plus d'honneur à la haute réputation qu'il s'est acquise, que le discours que lui adresserent les Deputez du Parlement de Grenoble, dont voici la Copie.

*Harangue
du Parle-
ment de
Grenoble à
Mr. de Vil-
lars.*

MONSIEUR,

LE silence que nôtre Compagnie a gardé jusqu'ici à votre égard lui a fait une véritable peine. Son penchant naturel à honorer le mérite, la pressoit de vous rendre quelque honneur particulier ; la crainte de faire une démarche, dont la nouveauté & les conséquences pouvoient blesser la dignité dont elle est honorée, mais dont elle n'est que simple dépositaire, la tenoit dans la réserve : Le cœur sans doute a aidé l'esprit à se défaire de ses premiers préjugés ; Une crainte qui d'abord a paru raisonnable, considérée de près, n'a plus paru qu'un scrupule trop délicat, & l'on s'est sagement déterminé à croire que les règles ordinaires n'étoient pas faites pour un homme, que tant d'actions éclatantes & utiles à l'Etat ont mis au dessus des autres.

Nous venons donc Mr. Deputez d'une Compagnie, qui fait consister toute sa gloire dans la justice de ses sentimens, vous assurer de la haute estime qu'elle a pour vous : Elle ne doute pas que vous ne fussiez dans un Païs qui est regardé comme vôtre Patrie, les mêmes miracles que vous avez fait ailleurs. Ce sentiment commence à se manifester dans l'esprit des peuples ; Ils craignoient

» avant votre arrivée un ennemi voisin & puis-
 » samment armé ; Vous êtes venu , ils ne crai-
 » gnent plus : Quelles paroles pourroient ex-
 » primer ce qu'une pareille idée renferme en
 » soi de glorieux pour vous ? Vous ne le devez
 » ni au Cordon bleu , ni au rang de Duc , ni
 » au bâton de Maréchal , ni a tous les honneurs
 » dont vous êtes comblé ; Vous ne le devez
 » qu'à vous même. »

*Mrs. de
 Boufflers &
 la Fresliere
 partis pour
 Flandres.*

VII. Mr. le Maréchal de Boufflers, Gouver-
 neur de la Flandre Françoisse, s'est rendu à Lille
 pour veiller à la sûreté des Places de son Gou-
 vernement. Le Marquis de la Fresliere, Lieu-
 tenant General d'Artillerie, étant sorti de la
 Bastille, est allé servir à l'Armée de Mr. le Ma-
 réchal de Berwick, qui campoit près de Douay.

*Grêle pro-
 digieuse.*

VIII. Le Lundi trentième Juillet, il tomba
 à brainville & dans plusieurs autres Villages de
 Lorraine, situés vers la haute Meuse, une grêle
 d'une prodigieuse grosseur, qui ruina les fruits
 de la Campagne, assomma les moutons & au-
 tres bestiaux qui en furent frappez ; brisa les
 couverts des maisons ; coupa les branches des
 arbres & pela les plus gros du côté que la nuée
 venoit : On peut juger du desordre que cet
 orage a causé par les Certificats qu'on en a
 donnez, qui portent qu'il y avoit plus d'un
 pied de grêle sur terre ; que les moindres grel-
 lons étoient de la grosseur des noix, les me-
 diocres comme des œufs de poule, & les plus
 gros, (qu'on pesa,) se trouverent du poids
 de trois livres.

IX. Par Arrêt du Conseil d'Etat du 21. Juil-
 let, qui n'a paru qu'au commencement d'Août ;
 Le Roi a ordonné qu'au premier Septembre, le
 Louis

Matières du tems. Septemb. 1708 185

Louis d'or n'auroit cours en France que pour douze livres qu'inze sols, l'Ecu pour trois livres huit sols, & les diminutions à proportion : les pièces de Frandres pour quatre livres huit sols ; les pièces de vingt sols que pour quinze, les pièces de dix sols que pour sept sols six deniers, & les pièces de cinq sols pour trois sols neuf deniers. En Alsace le Louis d'or vaudra toujours trente sols, & l'Ecu huit sols plus qu'en France ; les pièces de trente sols de Strasbourg auront cours en Alsace pour trente sols quatre deniers. Les pièces de six sols fabriquées dans les Monoyes de Strasbourg & de Merz, dans les Provinces de France où elles ont coûtume d'avoir cours, ne seront aussi reçues au premier Septembre que pour sept sols six deniers. Le Roi se reserve de regler ci-après les autres diminutions, jusques à ce que toutes les especes ayent été reduites à leur juste valeur, & sur un pied fixe & certain, proportionné au cours qu'elles ont dans les Pays étrangers.

Arrêt pour la diminution des Monoyes.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **C**omme la succession du Duc de Mantoue, mort sans enfans le 5. Juillet 1708. ne manquera pas de faire quelque bruit dans le monde ; j'ai crû qu'en attendant que quelque plume plus habile & plus éloquente que la mienne, ait éclairci & approfondi la question, mes Lecteurs ne seroient pas fâchez de trouver ici quelques remarques historiques, sur ce sujet,

Remarques sur la succession du Duc de Mantoue.

186 *Journal Historique sur les*
tirées des Auteurs non suspects & des anciens
Traitez de paix.

*En quoi
consiste cette
succession.* Cette succession consiste aux Duchez de Mantouë & de Montferat, & aux Provinces qui en dépendent ; le Duc de Mantouë étoit encore Souverain, (quant au Domaine,) de Charleville ; mais les murailles, les Portes & le Château de Mont-Olimpe, qui est demoli, sont au Roi de France ; cette Ville & les Villages qui en dépendent, fut unie à la Souveraineté de Mantouë, par les alliances qu'il y a eu entre les Maisons des Ducs de Retelois & de Gonzague. Charleville est située sur la Meuse, entre Mezieres & Rocroi, environ quatre lieues au dessous de Sedan.

*Gonzague,
Maison fort
Illustre.*

La Maison de Gonzague est une des plus anciennes & des plus Illustres d'Italie ; comme il n'est pas de mon sujet d'en rapporter l'origine, ni d'articuler tous les Princes de cette Maison qui ont régné dans le Mantouan ; je me contenterai de dire qu'un Louis de Gonzague, ayant chassé & fait mourir Bonicolla Tirant & Usurpateur de Mantouë, fut reconnu seul & légitime Prince de Mantouë en 1327. que nonobstant les vicissitudes des siècles, cette Maison a toujours possédé la Souveraineté de Mantouë, qui n'étoit qu'un Marquisat ; mais en 1530. L'Empereur Charles Quint l'érigea en Duché, en faveur de Frederick de Gonzague II. du nom. Le même Empereur lui donna aussi l'investiture du Montferat, que Marguerite Paleologue, fille de Guillaume Paleologue Marquis de Montferat, porta dans la Maison de Gonzague, par son mariage avec ce Frederick, tant en qualité d'héritière de Guillaume son Pere, que de Jean George son Oncle, qui mou-

*Union des
Duchez de
Mantouë &
de Montferat.*

Matieres du tems. Septemb. 1708. 187
mourut sans enfans en 1533. François de Gonzague III. Duc de Mantouë & de Montferat succeda à Frederick en 1540.

Je passe sous silence les autres Ducs de Mantouë & de Montferat, qui se sont succedez les uns aux autres, pour venir prendre l'ordre de la succession à Charles de Gonzague de Cleves, *premier du nom*, qui étoit aussi Duc de Nevers & de Rethel, à cause d'Henriette de Cleves héritier de François de Cleves, Duc de Nevers & de Rethelois, qui fut tué à la Bataille de Dreux en 1562.

Ce Charles de Gonzague épousa en 1599. Catherine de Lorraine, fille aînée du Duc de Mayenne; il devint Duc de Mantouë & de Montferat par la mort de Vincent de Gonzague second du nom son Cousin. Le Duc de Savoye troubla cette prise de possession, sous pretexte qu'en 1330. Aymoin Comte de Savoye, ayant épousé Jolande fille de Theodore Comene Paleologue, Marquis de Montferat, on lui avoit donné en dot les Seigneuries & Château de Lancio, de Ciriez & de Caselle, & que dans ce Contract il y avoit des conditions qui appelloient les Princes de Savoye à la succession du Montferat.

*Pretentions
du Duc de
Savoye sur
le Montfe-
rat.*

Pour venir plus aisément à bout de cette querelle, que la plupart des Historiens trouvent très mal fondée, le Duc de Savoye s'allia avec l'Empereur Ferdinand II. & avec le Roi d'Espagne Philippe IV. qui furent bien aises de trouver cette occasion de s'emparer du Duché de Mantouë, parce qu'il étoit à la bienfaisance des Princes de la Maison d'Autriche; Le Duc de Mantouë ayant réclamé la protection de Louis XIII. Roi de France, trouva en lui un appui

188 *Journal Historique sur les*
 appui tel que la plupart des Princes injuste-
 ment opprimez , ont toujours éprouvée près
 des Rois T. C. Car par le Traité de Querasque,
 dont je parlerai plus bas, le Duc de Mantouë
 fut rétabli dans ses Etats, à la reserve de cette
 partie du Montferat, qui fut cedée au Duc de
 Savoye, pour éteindre à jamais ses prétentions
 sur ce Duché.

Revenons à la succession des Ducs de Man-
 touë. Charles de Gonzague I. dont j'ai déjà
 parlé, mourut au mois d'Octobre 1637. ayant
 eu de son mariage avec Catherine de Lorraine
Charles de Gonzague II. du nom. Il ne regna
 pas à cause qu'il mourut avant son Pere. Il avoit
 épousé (en 1627.) avec dispense du Pape ,
 Marie de Gonzague, fille & unique heritiere de
 François II. Duc de Mantouë, & par ce ma-
 riage l'on réunit les interêts divisez de cette
 Illustre Maison.

De ce mariage il nâquit un Prince & une
 Princesse; sçavoir *Charles de Gonzague III.* du
 nom, qui succeda aux Duchez de Mantouë &
 de Montferat; La Princesse étoit *Eleonore de*
Gonzague, que l'Empereur Ferdinand III. épou-
 sa en troisièmes nêces. Ce Charles troisiême
 épousa en 1649. Isabelle Claire d'Autriche, &
 en eut *Ferdinand Charles de Gonzague*, der-
 nier duc de Mantouë & de Montferat, qui nâ-
 quit le 31. Août 1652. Il épousa en premieres
 nêces en 1670. Isabelle de Gonzague fille du
 Prince de Guastale, & en secondes nêces en
 1704. N. Princesse d'Elbœuf;
 ce Prince est mort le 5. Juillet 1708. sans avoir
 laissé d'enfans de l'une, ni l'autre de ces deux
 Princeses.

Mort du
 Duc de
 Mantouë
 sans En-
 fans.

Cette Branche étant éteinte, on se voit obli-
 gé

gé pour trouver de legitimes heritiers à cette succession, de remonter à Eleonore de Gonzague, dont nous avons déjà parlé ; Elle étoit fille de Charles de Gonzague second du nom, ayant épousé l'Empereur Ferdinand III. en 1651. Il nâquit de ce Mariage Eleonore Marie d'Autriche, qui en 1670. épousa Michel Koribut Wiesnowiski Roi de Pologne, dont elle n'a laissé aucuns enfans ; en 1678. elle épousa en secondes nôces le fameux Charles V. Duc de Lorraine : Il nâquit de ce Mariage plusieurs Princes, dont il y en a actuellement trois en vie ; l'ainé c'est S. A. R. Leopold Duc de Lorraine ; le second S. A. Charles de Lorraine Evêque d'Osnaïbrough & d'Olmurz ; & le troisiéme S. A. François de Lorraine Abbé & Prince de Stavelot, &c.

*La Maison
de Lorraine
doit lui suc-
ceder.*

II. Nous avons promis de parler du Traité qui a anéanti les pretentions du Duc de Savoye sur le Duché de Montferat. Ce Traité fut signé à Querasque le 6. Avril 1631. par le Baron Marias Gallasso, Plenipotentiaire de l'Empereur, muni du pouvoir du Duc de Sayoye ; par les Srs. de Thoiras Maréchal de France & Servient Secrétaire d'Etat, Plenipotentiaires du Roy T. C. munis du pouvoir du Duc de Mantoue ; Comme aussi par les Srs. Pancirole Nonce extraordinaire du Pape & Jules Mazarin, Ministre de sa Sainteté qui en étoient les Mediateurs.

*Traité de
Querasque
pour la ces-
sion d'une
partie du
Montferrat
au Duc de
Savoye.*

Par le premier Article, il est porté en termes expréz. » Que S. A. de Savoye, en son nom
» & de ses Successeurs, Princes & Princesses de
» sa Maison, pour toutes les pretenrions, tant
» anciennes que nouvelles qu'il peut avoir sur
» les Duchez & Terres de Manroüe, & de
» Montferat, auxquelles même sadite Altesse
» renonce,

» renonce, en la meilleur & plus parfaite for-
 » me qu'il se peut, en faveur de S. A. de Man-
 » toüe & ses Successeurs, se contentera de la
 » somme de quinze mille écus d'or de revenu,
 » à prendre sur autant de terres qu'il appartiен-
 » dra & suffira, du nombre de celles ci-après
 » spécifiées, dans un cayer à part, l'écu d'or
 » évalué à vingt huit Florins de Piémont. *

Dans l'article XIII. il est porté, que le Duc
 » de Mantoue sera mis & maintenu en pos-
 » session des Duchés de Mantoue & de Mont-
 » ferat, excepté ce qui regarde le Duc de Sa-
 » voye, & que les troupes Imperiales évacue-
 » ront toutes les Places qu'elles occupoient &c.

Par l'Article XIX. le Baron de Gallasso, pro-
 met de rapporter en bonne forme l'investiture
 des Duchez de Mantoue & de Monferat au Duc
 de Mantoue.

Les Terres qui furent cedées au Duc de Sa-
 voye, pour lui payer le Capital du revenu de
 quinze mille écus d'or, dont on vient de par-
 ler, consistoient en la Ville de Train & tous les
 lieux situez en delà du Pô, que l'on nomme
 encore aujourd'hui le *Montferat de Savoye* ;
 toutes ces Paroisses étant spécifiées au bas du
 Traité de Querasque, nous ne les nommons pas
 ici, & nous finirons cette matiere par la copie
 de la ratification que le Duc de Savoye donna
 de ce Traité le 26. du même mois d'Avril 1631.

*Ratifica-
 tion du Duc
 de Savoye.*

V I C T O R A M E D E E par la grace de
 Dieu, Duc de Savoye &c. Ayant vû le
 Traité fait & passé en ce lieu de Querasque de
 nôtre

* Le Florin de Piémont vaut douze sols, &
 l'écu de soixante sols de France, vaut 72. sols
 de Piémont.

Matières du tems. Séptemb. 1708. 191
 nôtre consentement le 6. de ce mois, entre le
 Sr. Baron Gallaffo, Commandant de l'Armée
 de l'Empereur en Italie, Commissaire Général
 de Sa M. I. & les Srs. de Thoiras Maréchal de
 France, Commandant les Armées de S. M. T. C.
 en Italie; & Servient Secrétaire d'Etat, Ambaf-
 fadeur extraordinaire de sadite Majesté. Après
 avoir attentivement lû & meurement considéré
 chacun des points & articles contenus audit
 Traité, duquel la copie est ci-attachée, Nous
 les avons agréé, approuvé & ratifié: Agréons,
 approuvons & ratifions selon leur forme & te-
 neur, tant pour Nous que pour nos heritiers
 successeurs & ayant cause, & pour cet effet
 avons signé la presente de nôtre propre main;
 promettant en foi & parole de Prince, de gar-
 der, observer & entretenir; faire garder & ob-
 server à present & toujours ledit Traité en tous
 ses points & articles, pleinement, entierement
 & inviolablement, sans jamais y contrevenir de
 nôtre part, ni souffrir qu'il y soit contrevenu
 directement ou indirectement, en quelque sorte
 & maniere que ce soit; & à ceci Nous avons
 obligé & obligeons, Nous & nos successeurs
 & ayant cause, nôtre Etat, Païs, Terres, Sei-
 gneuries & biens presents & avenir. En témoin
 dequoinous avons fait sceller cefdites presentes
 du Sceau de nos Armes. Donné à Querasque
 le 26. du mois d'Avril mil six cens trente un.
 Signé, VICTOR AMEDE'E, contre-signé
 CARRON, & Scellé du grand Sceau de Savoye
 en cire rouge.

III. Lors que les François évacuerent le
 Mantouian & toute la Lombardie en l'année
 » 1707. il fut convenu: que l'Etat de Mantouie
 » seroit

*Traité de
1707. tou-
chant le
Mantouïan.*

» seroit mis en sequestre entre les mains du
» Pape & de la Republique de Venise, jusques
» à la Paix Generale, que cependant il seroit
» loisible à l'Empereur pour la sureté des inte-
» rêts de la Maison d'Autriche dans le Mila-
» nez, de mettre Garnison d'Imperiaux dans
» quelques Places du Mantouïan, qui y vivoient
» en bonne discipline : que des revenus du
» Duché & des plus clairs deniers, on en pren-
» droit quatre cens mille livres annuellement
» pour l'entretien du Duc de Mantouë, qui se
» retireroit dans l'Etat de Venise, ou dans tel
» autre endroit qu'il jugeroit à propos; que
» du surplus du revenu, on en payeroit les
» Garnisons du Mantouïan; que le Pape & les
» Venitiens seroient garans de toutes ces con-
» ditions &c.

*Infraction
à ce Traité.*

A peine l'Armée Françoisë eut évacué le Mantouïan, que les Imperiaux se saisirent de cet Etat; transporterent à Milan & ailleurs l'Artillerie & les provisions des Arsenaux, n'eurent aucun égard aux remontrances de la Cour de Rome, ni de la Republique de Venise; s'approprièrent tous les revenus sans en rien donner au Duc de Mantouë, qui fut obligé d'emprunter pour subsister; enfin ils contraignirent les peuples de payer & d'entretenir à leurs dépens les troupes Imperiales; & les Generaux ou Commissaires disposerent à leur volonté des deniers publics.

*Le Duc de
Mantouë
mis au Ban
de l'Empire.*

La Cour Imperiale passa plus avant, car sans avoir cité le Duc de Mantouë aux Etats de l'Empire, & par conséquent sans avoir été entendu, elle fit publier une Ordonnance le 30. Juin 1708. par laquelle on mettoit ce Prince au Ban de l'Empire, & ses Etats demeuroient confiscuez.

Matières du tems. Septemb. 1708. 193
 quez. Le sept du mois de Juillet l'Empereur donna au Duc de Savoye, en la personne du Comte de Tarini son Ministre, l'Investiture du Duché de Montferat aux conditions dont nous avons parlé ailleurs; * la nullité & l'injustice de cette procedure ne pouvant pas porter préjudice au droit du tiers, je veux dire des legitimes successeurs du feu Duc de Mantouë, il y a lieu d'esperer qu'ils obtiendront de l'équité de S. M. I. la revocation de ces deux Actes.

*Investitu-
re du Mont-
ferat donnée
au Duc de
Savoye.*

IV. Dans le tems que cela se passoit à Vienne, le Duc de Mantouë mourut subitement à Padouë le 5. Juillet, comme nous l'avons déjà remarqué; il n'eut pas le tems de faire aucune disposition de ses biens; mais il chargea ceux qui étoient auprès de lui, de prier le Doge de Venise de faire vendre ses meubles & ses bijoux, pour en payer ses dettes & ses domestiques, n'ayant pu le faire de son vivant, par l'injustice qu'on lui faisoit, de lui retenir tous ses revenus au préjudice de ce qui avoit même été promis à la République: Le Gouverneur de Padouë fit mettre les Sceaux dans le Palais que ce Prince occupoit; on fit embaumer son corps pour être porté dans le tombeau de ses Illustres Ancêtres, pourvu que le sacré droit de sepulture ne lui soit pas encore refusé.

*Mort du
Duc de
Mantouë.*

V. Le Cardinal Grimani étant de retour à Rome du voyage qu'il fit à Milan, séjourna quelques jours dans son Palais les portes étant fermées, pour éviter de recevoir aucune visite, si ce n'est des personnes qui lui étoient affidées. Cette Eminence partit peu après sans prendre congé du Pape ni du Sacré College, & se rendit

*Arrivée
du Cardinal
Grimani à
Naples.*

* Voyez Aôrs pag. 112.

dit à Naples le 1. de Juillet à la pointe du jour *incognito*; Il eut quelques heures de conversation avec le Comte de Thaun, qui lui remit en main tous les papiers & les instructions qui concernoient la Viceroyauté de Naples, dont le Cardinal prit possession : (c'est le troisième Viceroi que la Maison d'Autriche a établi à Naples depuis le 7. Juillet 1707. que les Impériaux furent introduits dans le Royaume.) Le lendemain de l'arrivée du Cardinal Grimani à Naples, le Comte de Thaun en partit pour aller prendre le Commandement des troupes Impériales en Piémont, où il est arrivé.

*Départ du
Comte de
Thaun.*

*Plaintes
des Napolitains.*

La courte durée du Gouvernement des Comtes de Martiniz & de Thaun, n'a pas laissé d'être fort dure & fatigante aux Napolitains, & de leur faire regretter le Duc d'Escalona, peut être qu'ils ne s'accommoderont pas mieux de celui du Cardinal Grimani, qui a commencé par leur demander les soixante mille écus que la Ville de Naples doit donner à l'arrivée de chaque nouveau Viceroi, pour les mettre en équipage, Cette Eminence leur demande encore des sommes très considérables, pour envoyer à la Cour de Barcelonne; & comme elle sçait mieux que personne, qu'un traitement trop doux seroit capable de produire de mauvais effets parmi une Nation qui a besoin d'être menée bride en main on ne doute pas que connaissant leur naturel & l'ingratitude dont ils sont capables, lors qu'on les menage trop, ce Viceroi ne prenne les mesures convenables pour les tenir dans la soumission.

*Suite des
broüilleries
des Cours de
Rome & de
Vienne.*

VI. Il y eut au mois de Juillet une entrevûe près de Ferrare entre le Cardinal Caloni, qui en est Legat, & le Marquis de Prié Commissaire

faire General de l'Empereur en Italie: on inféra de-là qu'on négocioit un accommodement entre les deux Cours, ce sentiment paroissoit d'autant mieux fondé, que le Cardinal Grimani écrivit de Naples au Cardinal Paulucci, premier Ministre du Pape, & à quelques autres Membres du Sacré College, *que l'intention de l'Empereur n'avoit jamais été de manquer de respect pour le Pape, ni de lui déclarer la guerre.*

En effet, quelle apparence y a-t'il que Sa M. I. veuille chagüiner le St. Siege, ni allumer la guerre dans l'Etat Ecclesiastique? Le Pape ne devroit-il pas se tranquiliser sur de pareilles assurances du nouveau Viceroy de Naples, qui étant Membre du Sacré College, ne voudroit pas en imposer à Sa Sainteté, ni à ses Collegues? Le Comte de Bonneval Commandant des troupes Imperiales dans le Duché de Ferrare, en secondant les intentions de l'Empereur, ne confirme pas entierement les assurances du Cardinal Grimani; Il est pourtant vrai que ce General n'a fait publier aucune déclaration de guerre contre le St. Siege; ce seroit un crime capable d'exciter contre lui les foudres du Vatican.

Il n'a commis tout au plus qu'une *Pecatille*; car par le Manifeste qu'il a fait publier dans le Ferrarois, il assure le Public, que l'Empereur
» ne prétend autre chose que de faire revivre
» les anciens droits de l'Empire sur la Ville de
» Comachio & ses dépendances, dont il s'est
» emparé comme Fief, qui anciennement étoit
» Imperial; que pour s'en assurer la possession,
» Sa M. I. faisoit fortifier Magnavaca, Torre-
» Rosa & quelques autres Places du Golfe de
» Venise; que si les Venitiens & le Pape vou-
» loient donner à l'Empereur des suretez & des
guaran-

» garanties, que les Garnisons Imperiales de
 » ces Places ne seroient point insultées, & qu'on
 » n'en laisseroit paisible possesseur, on retireroit
 » les autres troupes Imperiales qui sont dans
 » le Duché de Ferrare. En bonne foi, de quoi
 se plaint le St. Siege ? Est-ce lui manquer de
 respect, ou lui déclarer la guerre, que de s'em-
 parer si docilement des Places qui lui obéissent
 depuis plusieurs siècles ? principalement quand
 on offre aux peuples la protection Imperiale,
 de les confirmer dans la possession de leurs biens
 & de leurs privileges ? Les Officiers Imperiaux
 n'apperçoivent rien en tout cela qui ne con-
 vienne à la Majesté de leur Maître, & les Prin-
 ces d'Italie ont tort de s'alarmer par avance,
 de devenir un jour tributaires de la Couronne
 Imperiale ; car quand bien même cela arrive-
 roit, ils n'en seroient, (à ce qu'on dit à Vien-
 ne,) que plus heureux & plus honorez.

Toutes ces raisons Rhetoriciennes n'ont pas
 valenti les preparatifs que la Cour de Rome fait
 faire pour s'opposer à l'invasion des Etats Ec-
 clesiastiques ; outre les enrollemens qu'on fait
 dans toutes les Provinces qui en dépendent, &
 le rappel que le Pape a fait de tous les Sujets
 du St. Siege, qui sont au service des Puissances
 étrangères ; Sa Sainteté fait lever 6000. hom-
 mes, que les Cantons Suisses Catholiques lui
 ont accordé en payant.

*Embarque-
ment de la
Princesse de
Wolfembu-
tel.*

VII. La Princesse de Wolfembutel, épouse
 de l'Archiduc Charles d'Autriche, arriva le onze
 Juillet à St. Pierre d'Arena proche de Genes,
 & s'embarqua deux jours après pour aller à
 Barcelonne sur la Flotte de l'Amiral Lacke qui
 y conduit un secours de cinq à six mille hom-
 mes. La Republique de Genes ayant refusé à
 cette

Matières du tems Septemb. 1708. 197

cette Princesse le titre de *Reine*, elle n'a pas voulu recevoir les complimens de Mrs. Doria & Grimaldi, comme Députés du Sénat, ni d'être défrayée par les Genoïs, pendant qu'elle a traversé ou séjourné dans les Etats de la République: cette Flotte mit à la voile le 15. Juiller.

VIII. Enfin Mr. le Duc de Savoye s'est mis en Campagne, & arriva le 16. Juiller à Suze avec le plus gros Corps de son Armée: le Général de Schelenbourg avoit pris une autre route étant descendu par le petit mont Sr. Bernard, avec six Bataillons, 16 Escadrons & & trois cens Hussars, il arriva le 19. Juiller à Sez sur le bord de l'Isère, vis-à-vis de St. Maurice; le même jour 19. un autre Corps de troupes descendit par le Mont Genis, & prit poste à Lanebourg. Ces differens mouvemens firent connoître que S. A. R. avoit dessein de forcer quelque passage pour entrer dans la Savoye; & comme le Chablais & le Faucigny qui en dépendent n'ont aucune Place forte pour s'y défendre, Mr. de Villars rappella les troupes qui y étoient, & a fait revenir celles des quartiers les plus éloignés, afin de former son Armée près du Fort de Bareaux, & être en état d'observer les démarches de Mr. le Duc de Savoye. Les troupes de S. A. R. ont été vivement repoussées dans quelques gorges; mais ces petits Combats n'ont rien décidé, & ne méritent pas qu'on s'étende là-dessus. Voici en quoi consiste l'Armée de S. A. R. suivant la Liste qu'on a envoyé de Geneve.

Troupes Piémontoises, 18 Bataillons à 500 hommes chacun, faisant neuf mille hommes; 24 Escadrons de Cavalerie ou Dragons, à cent

Mr. de Savoye se met en Campagne.

198 *Journal Historique sur les*
 quarante hommes chacun 3360. Les troupes
 Auxiliaires consistent aux Régimens Impériaux
 & Brandebourgeois ci après nommés.

Infanterie.

<i>Bataillons.</i>	<i>hommes.</i>	<i>Bataillons.</i>	<i>hommes.</i>
1. de Koningseck	800	2. Pr. Philippe	1450.
2. Herberstein	1400	2. Pr. Christian Louis	(1450.
2. Bagny	1400		
2. Zaminy.	1400	1. Pr. d'Holstein	725.
2. Max. Staremb.	1400	2. Pr. d'Anhalt	1450.
1. Breymer.	756	1. Walpur	725.
2. Saxe-Gotha	1400	1. de Dhona	725.
2. Orange	1450		16531.

Cavalerie.

<i>Regim.</i>	<i>hommes.</i>	<i>Regim.</i>	<i>hommes.</i>
1. Martini.	1000.	1. Hautois	515.
1. Rocavion.	308.	1. Oberghy	350.
1. Visconti	432.		

Dragons.

1. Bareich	800.	1. Hussars	704.
1. Saxe-Gotha.	1600.		
Total			5409
Infanterie Piémontoise			9000 h.
Infanterie Auxiliaire			16531
Cavalerie ou Dragons Piémontoise.			3360.
Cavalerie ou Dragons Auxiliaires.			5709.

34600 hommes.

ARTI:

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

DON Fernand Tellez de Silva, Comte de Villa-Major, Ambassadeur extraordinaire de Portugal à Vienne, demanda en mariage au nom du Roi Don Juan son Maître, le 24 Juin, l'Archiduchesse Marie-Anne d'Autriche, seconde fille de feu l'Empereur Leopold. Le 9. du mois de Juillet, l'Empereur Joseph, frère de cette Princesse, l'épousa ensuite de la Procuration de Sa Maj. Portugaise, & le Cardinal de Saxe-Zeith fit la cérémonie, il a fallu une dispense de la Cour de Rome, parce que la nouvelle mariée est Cousine Germaine du Roi de Portugal; car l'Impératrice douairière étoit sœur de la mère du jeune Roi, & de la Reine Douairière d'Espagne, qui est présentement à Bayonnes ces trois Princeses étoient filles de Philippe Guillaume Duc de Neubourg, Electeur Palatin, & d'Elisabeth Amelie de Hesse-Darmstadt sa seconde femme, qui eurent de leur mariage sept Princes & cinq Princeses.

Mariage du Roi de Portugal avec la sœur de l'Empereur.

La nouvelle Reine de Portugal ayant reçu les complimens de toute la Cour Impériale, elle partit le 11. Juillet pour se rendre à Lisbonne; elle prit la route de Bohême, de Saxe & de Hollande, d'où elle passera en Angleterre pour s'y embarquer. Lorsque l'Université de Vienne alla prendre congé de cette Princesse, le Recteur l'harangua en Latin, & comme elle

est très-savante pour une personne de son sexe, elle le remercia en la même langue. Avant le départ de cette Princesse, elle a renoncé pour elle & les siens à la succession des Etats hereditaires de la Maison d'Autriche; Le Comte de Villa-Major, Ambassadeur de Portugal a signé cet Acte au nom de son Maître, & a promis d'en fournir la ratification à S. M. Imp. dans trois mois.

*Opposition
à la dona-
tion du haut
Palatinat
de Baviere.*

II. Plusieurs Electeurs & Princes de l'Empire refusent de ratifier ou confirmer la donation que l'Empereur a faite du haut Palatinat de Baviere * en faveur de l'Electeur Palatin, qui demande encore à S. M. Imp. le Marquisat de Luterbourg: comme cette transmutation d'Etats ne peut pas se faire sans le consentement & l'aprobation de tous les Membres de l'Empire, de la maniere dont on le pratiqua en 1621. lors qu'on proscrivit Frederic V. dit le Constant, à cause qu'il avoit envahi le Royaume de Boheme, & perdu ensuite la Bataille de Pragues; l'Empereur recompensa Maximilien Duc de Baviere en 1623. (de qui il tenoit non seulement le retour de la Boheme, mais aussi la Couronne Imperiale,) de la restitution du Titre d'Electeur & du haut Palatinat, qui avoient appartenu à ses Ancêtres: Cette restitution ou donation fut faite (comme je l'ai déjà remarqué,) du consentement de tout le Corps Germanique, & confirmée par le Traité solennel de Westfalie en 1648. Signé à Munster le 24. Octobre; il est porté en termes exprés dans ce Traité;

» Premièrement: quant à ce qui regarda la
» Maison de Baviere, la Dignité Electorale

» que

» Voyez Aout page 115.

que les Electeurs Palatins ont eue ci-devant avec les Regales, Officiers, Précedences, Armes & Droits, quels qu'ils soient, appartenans à cette Dignité, sans en excepter aucun; comme aussi tout le haut Palatinat & le Comté de Cham, avec toutes leurs appartenances, Regales & Droits, demeureront, **COMME PAR LE PASSE**, à Maximilien Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere, à ses enfans, & à toute la Ligne Guillemine, tant qu'il y aura des Mâles. Au moyen de quoi ledit Electeur, renonce, pour lui & les siens, à la dette de treize millions, & à toutes ses prétentions sur la haute Autriche &c. Que s'il arrive que la branche Guillemine, (c'est celle de Baviere) s'éteigne entièrement, la Palatine subsistant encore, non seulement le haut Palatinat, mais aussi la Dignité Electorale, qui a été aux Ducs de Baviere, reviendront ausdits Palatins, & alors le huitième Electorat créé en faveur de la branche Rodolphine, de l'avis & consentement de l'Empire, sera tout-a-fait supprimé &c.

Ceux qui soutiennent l'invalidité de l'investiture que l'Empereur vient de donner à l'Electeur Palatin, disent que S. M. I. n'a pas pû de son chef anéantir le Traité de Munster, ni les Resultats des Diètes de l'Empire; que non-seulement l'Electeur de Baviere n'est pas mort, mais que quand il le seroit les Princes ses enfans doivent après lui jouir de ses Etats & de sa Dignité; Que si la Cour de Vienne a mis cet Electeur au Ban de l'Empire, cette procedure est nulle d'elle même, puis que suivant les Constitutions Germaniques on devoit le citer à trois différentes fois à la Diète, pour être convain-

cu, ou se justifier du prétendu crime de Felo-
nie ; Que si dans la guerre d'aujourd'hui ce
Prince a pris quelques engagemens opposez aux
intérêts de la Maison d'Autriche, il n'a en cela
rien fait qui puisse le priver legitimentement de
sa qualité de Prince Souverain & de sa Dignité
d'Electeur de l'Empire ; Que S. M. I. devoit
être satisfaite de la possession de la Baviere jus-
ques à la Paix en exécution du Traité de Lan-
dau de 1704. Et qu'enfin la procedure & la
conduite du Conseil Aulique dans cette occa-
sion alloient directement contre les Loix d'Al-
lemagne, les Constitutions de l'Empire, & les
liberté du Corps Germanique.

*Suite des
troubles de
Hongrie.*

III. Les troubles de Hongrie ne sont pas
encore au point de leur maturité pour être as-
soupis ; Les forces des Mécontents augmentent
tous les jours ; L'Empereur s'est vû obligé de
rappeller la Cavalerie qu'il avoit envoyé en
Transilvanie, pour s'opposer à leurs courses :
Les troupes Danoises qui ont eu ordre d'aller
en Hongrie, ont retardé leur départ de la Ba-
viere, sous pretexte qu'elles n'étoient pas payées
des arrerages de leur solde : Cependant le Gé-
neral Heister s'est rendu à Presbourg, pour
tâcher de croiser le Prince Ragotzy, dont l'Ar-
mée est considérablement grossie, depuis qu'il
a fait publier le Resultat de l'Assemblée des
Confederéz, qui porte en substance ; » qu'on
» ne peut retablir la liberté, les Loix & les
» Privileges du Royaume d'Hongrie, que par
» la continuation de la guerre ; puis que la
» Cour de Vienne n'avoit rien voulu relâcher
» de ces droits chimeriques de Souveraineté &
» d'heredité ; ni rien changer aux nouveautez
» introduites dans le Gouvernement, quelques
injustes

*Ordonnan-
ce du Prince
Ragotzy.*

injustes qu'elles soient, privant la nation des principaux Emplois qui lui appartiennent de droit ; que pour parvenir à une paix solide, il falloit se mettre en état d'obtenir par la force, ce que les prieres & les remontrances très-soumises, n'avoient pû produire ; que pour cet effet les Etats de Hongrie avoient autorisé le Prince Ragorzi de faire prendre les armes à tous les sujets de la Couronne, qui étoit en état de les porter, déclarant traitres & ennemis de la patrie tous ceux qui refuseroient de lui obéir ; & que les Sujets qui favoriseroient l'ennemi commun, ou qui seroient pris les armes à la main, contre l'intérêt & la disposition des Loix, seroient punis de mort sans formalité de proces.

Dés que les Députés assemblez depuis plusieurs mois à Presbourg, par autorité de l'Empereur, eurent avis de cette resolution, ils ne travaillerent qu'à mettre sur le papier les griefs de la nation en general, dont ils demandoient satisfaction à la Cour Imperiale ; Elle prit pre-texte de les examiner à loisir, & cependant Elle permit à la plûpart des Deputés de s'en retourner chez eux ; Ainsi cette Diette absolument infructueuse aux intérêts de la Maison d'Autriche, s'est comme aneantie d'elle même dans le tems qu'on publioit à Vienne & ailleurs qu'elle alloit prendre des resolutions si vigoureuses qu'elles mettroient l'Empereur en état d'exterminer tous les confederez.

IV. Enfin le Comte d'Alrhaim Envoyé Extraordinaire de l'Empereur en Saxe, revint à Vienne au mois de Juillet, sans avoir pû persuader au Roi Auguste de donner ses troupes à Sa M. I. pas même les 3000. Chevaux promis à l'Empire :

*Refus du
Roi Auguste
de donner
ses troupes*

pire : Le Comte en arrivant, dit pour sa justification, qu'il n'avoit pas été plus heureux que le Prince Eugene, ni Milord Marlborough, qui comme lui & les Ministres d'Angleterre & de Hollande, avoient échoué dans le dessein de persuader le Roi Auguste à se défaire des troupes qui lui paroissoient inutiles; qu'ayant voulu lui dire, que puis qu'il ne vouloit pas contribuer à augmenter les Armées des Alliez contre la France, ni celles de l'Empereur contre les Rebelles de Hongrie, il devoit du moins les licentier, pour dissiper les soupçons qu'on pourroit avoir de son armement, il répondit qu'étant Prince Souverain, il n'étoit comptable qu'à Dieu, & qu'il n'avoit nul dessein de satisfaire la curiosité indiscrete. Le refus & la réponse de ce Prince semble autoriser le sentiment qu'on a conçu de quelque dessein caché, assez conformes à ce que nous en avons insinué ailleurs. *

Mouvements des Armées du Rhin.

V. Les Armées de part & d'autre sur le Rhin n'ont encore rien entrepris d'éclatant : Mr. le Duc d'Hanover a vû d'un œuil tranquille Mr. l'Electeur de Baviere aller camper à Langencandel, pour consommer les fourages aux environs de Landau, & jeter un Pont sur le Rhin près de Lauterbourg; pendant ce tems-là l'Armée Imperiale est restée dans son Camp derriere les Lignes d'Etlingen : Il est vrai que le Duc d'Hannover détacha le Comte de Mercy vers Fribourg avec un corps de plusieurs mille hommes, soit dans la vûe d'y passer le Rhin, pour établir des contributions dans la haute Alsace, soit pour donner le change à Mr. de Baviere, afin qu'il lui laissât le champ libre pour

* Voyez Août page 126.

Matieres du tems. Septemb. 1708. 205
pour passer ce Fleuve vers Philipsbourg ; mais
S. A. E. s'est contentée de faire un détachement
sous les ordres de Mr. de Vivans, pour s'avan-
cer vers le nouveau Brisac, afin d'observer Mr.
de Mercy; c'est à quoi ont abouti jusques à
present les mouvemens des deux Armées.

ARTICLE V.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus con-
sidérable en POLOGNE & Pais du
NORD depuis le mois dernier.*

I. **T**ous les malheurs semblent agir de con-
cert pour accabler la Pologne : La guerre
en a ravagé toutes les Provinces; la famine se
fait sentir dans quelques-unes, & la Peste, qui
n'avoit affligé que la Ville de Cracovie s'est
étendue dans tout le Palatinat de même nom,
dans celui de Sandomir, & dans plusieurs autres
cantons ; il est même à craindre qu'elle ne se
communiquè ailleurs ; C'est pour en prevenir
les suites, que les Magistrats de Silesie, de Saxe,
de la Prusse Brandebourgeoise & des autres
Etats limitrophes, ont interdit tout Commer-
ce avec la Pologne, & qu'on ne laisse passer
personne sur la Frontiere sans de bons certifi-
cats de santé.

*Peste en
Pologne,*

II. La Reine regnante d'Angleterre a recon-
nu le Roi Stanislas pour Roi de Pologne, & l'a
complimenté par lettres sur son avènement à la
Couronne. Ce Prince arriva à Dantzick à la mi-
Juillet venant de Lithuanie; il en a ramené une
Armée d'environ vingt mille hommes, qui a été
grossie des troupes Suedoises qui avoient resté à

*Le Roi Sta-
nislas arrive
à Dantzick
il est recon-
nu par la
Cour d'An-
gleterre.*

206 *Journal Historique sur les*
à Thorn, dans la Province de Cujavie & dans
la Prusse Royale. On ne voit encore aucun
acheminement à son accommodement avec le
Palatin de Beltz, grand General de l'Armée
confederée.

*Marche du
Roi de Sue-
de.*

III. La disette des fourages avoit retardé la
marche du Roi de Suede, mais les herbes ayant
poussé, Sa Majesté Suedoise fit marcher son
Armée à la mi-Juin & alla passer la riviere de
Berezina 20. lieues au dessous de Borissow ;
quoi qu'il ne fût qu'à la tête de quelques Regi-
mens de Cavalerie, toujours éloignez de douze
ou quinze lieues de son Armée, il ne laissa pas
de passer sur le ventre de plusieurs détachemens
Moscovites, qui avoient voulu lui disputer le
passage ; Les troupes Suedoises portent des vi-
vres pour trois mois, & paroissent toujours
disposées de vouloir s'avancer dans la Mosco-
vie. Sa M. Suedoise s'approcha de Mohilow
prés du Boristene, n'ayant que son Regiment
des Gardes du Corps à cheval, ses Gardes à
pied & le Regiment de Daelberg avec quelques
pièces de Campagne, parce que l'Armée qui
ne peut faire que deux lieues par jour à cause
de la quantité de Chariots qu'elle mene ; cet
infatigable Monarque resolut avec sa petite
avant garde, d'aller attaquer un Corps de dou-
ze mille Moscovites, qui campoit à quelque
distance de Mohilow ; mais au premier mou-
vement de Sa M. Suedoise les troupes du Czar
se sauver au de-là du Boristhene ou Nieper.
Ce fleuve fourni aux fuyards des retranchemens
solides, & s'ils veulent faire ferme de l'autre
côté de la riviere, où le Czar a près de 80.
mille hommes, Sa M. Suedoise aura de la peine
à franchir ce passage ; Elle n'attendoit pourtant
que

*Son entre-
prise.*

Matieres du tems. Septemb. 1708. 207

que le reste de ses vaillans soldats pour affronter tous les obstacles qu'on lui oppose, & il semble que sa valeur & son intrepidité le flattent déjà de la victoire; nous n'en pouvons rien dire presentement.

IV. Les troupes des Cercles & les Commissaires qui sont venus à Hambourg, continuent à dégraisser ces Bourgeois, sans se beaucoup presser de décider la querelle qui a occasionné les troubles : Il semble qu'on seroit fâché de voir finir si-tôt cette commission, puis que l'on parle d'envoyer la procedure faite contre le Ministre Krumholtz dans quelque Université pour être jugée. Cependant les Bourgeois d'Hambourg ont préparé plus de cinq cens Requêtes d'accusation contre leurs Magistrats, pour être présentées aux Commissaires, lors qu'ils jugeront à propos de faire l'ouverture de leur tribunal.

*Suite des
troubles de
Hambourg.*

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ANGLETERRE & en ECOSSE depuis le mois dernier.

I. LE parti de la Cour a triomphé en Ecosse dans l'élection des Pairs & des autres Deputez qui doivent représenter la Nation au prochain Parlement de la Grande Bretagne : on a pris de si justes mesures, que des seize Pairs qui étoient Deputez au precedent Parlement, douze ont été continuez pour la prochaine Assemblée; les quatre qui n'ont pas été choisis, sont les Comtes de Sunderland, de Stair, le Mar,

*Brigue pour
l'élection des
Deputez
Ecossois.*

Marquis de Twedale & le Duc de Queensburi : mais comme l'on a des preuves que ces Seigneurs sont fort devoüez aux sentimens de la Reine , on cherche des moyens pour donner entrée dans l'Assemblée aux trois premiers , comme l'on a fait à l'égard du dernier qui a été déclaré Pair d'Angleterre. Les seize Députés de la Noblesse Ecoissoise sont :

*Deputex
Ecoissois.*

Les Ducs d'Hamilton ,	De Marck ,
De Montros ,	De Lowdon ,
De Rosborough ,	De Wymes ,
Le Marquis de Lothian ,	De Lewen ,
Les Comtes de Northesck ,	De Saesfield ,
De Grawford ,	D'Oreckney ,
De Rothés ,	De Roseberry ,
	De Glascow ,
	& d'Issay.

Comme la brigade & l'autorité de la Cour ont également été employées dans les Provinces , à l'égard des Deputex Ecoissois pour la Chambre Basse, plusieurs Comtez ont résolu de présenter des Requêtes au prochain Parlement, pour faire voir que ces élections n'ont pas été faites selon les Loix; que les suffrages n'ont pas été libres, & qu'on n'a fait aucun état des voix qui ne nommoient pas ceux que la Cour de Londres avoit designez.

Ecoissois con- II. Nous remarquames le mois dernier *
damnez à que plusieurs Bourgeois d'Edimbourg avoient
l'amande solemnisé l'aniversaire de la naissance du Roi
Et pourquoi. Jacques qui est en France; cette fête fut suivie de feux de joye dans les ruës, des acclamations de

* Voyez Août pag. 136.

Matières du tems. Séptemb. 1708. 209
de vive le Roy & la liberté, & comme quelques jours après on celebrait en Ecosse par ordre de la Cour de Londres un jour d'action de grâces, au sujet du mauvais succès du voyage de ce Prince en Ecosse, plusieurs artisans d'Edimbourg ne laisserent pas d'ouvrir leurs Boutiques pour travailler à leur ordinaire, par le peu de dispositions qu'ils avoient à *chommer* une fête pour laquelle ils n'avoient nulle devotion : cette inclination naturelle que les Ecoissois ont fait paroître pour le Prince qu'ils regardent comme le legitime heritier de la Couronne, obligea les Officiers du Gouvernement d'en faire emprisonner quelques-uns ; on étoit attentif au châtimement qu'on leur feroit ; la bonne Police vouloit qu'on les punit severement pour intimider les autres & les contenir dans la soumission & l'obéissance ; mais la politique mit des bornes au ressentiment, & l'on se contenta de les condamner à de legeres amendes, & même de mettre en liberté les prisonniers, sans avoir exécuté ceux qui ont refusé de payer ces amendes.

III. La douceur de ce traitement est un effet ou de la clemence de la Reine Anne ; ou de la crainte qu'on a eu à la Cour d'animer les esprits des Ecoissois, si l'on exerçoit sur eux la rigueur des nouvelles Loix : La bonne politique ne sauroit blâmer l'un ni l'autre de ces motifs, qui tendent également à gagner des cœurs qu'on voit mal disposez à la soumission. C'est dans la même vûe que le Conseil de cette Princesse a fait élargir la plus grande partie de cette nombreuse Noblesse Ecoissoise, dont on avoit rempli les Prisons de Londres, & qu'on a prolongé le *Repis* de Milord Griffin.

IV.

*Ordre de la
Reine con
tre les Epif
copaux d'E
cosse.*

IV. Si d'un côté on met tout en usage pour gagner les cœurs des Ecoſſois oppoſez au Gouvernement arbitraire des Anglois, en ce qui regarde la politique, d'un autre côté il paroît qu'on ne les ménage pas aſſés dans les cas de Religion; car on a publié à Edimbourg un ordre de la Reine, qui interdit les aſſemblées des Episcopaux juſques à ce qu'ils ayent pris une réſolution unanime d'inſérer dans le formulaire de leurs prières, les Princes de la maiſon d'Hannover, comme deſignez par la Cour, pour ſuccéder à la Couronne après la mort de la Reine Anne; quoi que ces Episcopaux, s'ayent toujours réſuſé par un principe ou délicateſſe de conſcience.

*Embarque
ment des
troupes de
l'Iſle de
With.*

V. L'Eſcadre de l'Amiral Bings n'avoit mis à la voile au mois de Juin que pour aller croiſer dans la manche, & favoriſer le trajet des Vaiſſeaux des Indes qui avoient relâché en Irlande, juſques dans les Ports d'Angleterre. Cette Eſcadre étant de retour à Portſmouth, on continua ſur la fin du mois de Juillet d'embarquer les troupes aſſemblées dans l'Iſle de With, pour donner de l'inquietude à la Cour de France: Le Général Earle qui doit les commander ſe rendit à Portſmouth avec des inſtructions cachetées, qu'il ne devoit ouvrir qu'en Mer; On fit embarquer en même tems ſur la Tamife de la groſſe Artillerie, & quantité de munitions de guerre, tirées de la Tour de Londres: On a parlé fort diverſement de la deſtination de ces troupes; les premières idées qu'on a donné au public, c'étoit de faire une deſcente en France; enſuite le Miniſtre d'Hollande a fait de fortes inſtances pour envoyer ces troupes en Flandres, pour renforcer l'Armée des Alliez, remplacer la

Maiieres du tems. Septemb. 1708. 211
 le perte faite à l'action d'Oudenarde, & pour
 contraindre l'Armée Françoisse d'abandonner
 Gand & Bruges, afin de dégager la Flandres
 Hollandoise; D'un autre côté le Ministre de
 Portugal demande ces mêmes troupes, ou la
 plus grande partie, pour mettre le Roy son
 Maître en état d'agir offensivement contre la
 Couronne d'Espagne; Ce Ministre faisoit voir
 la necessité d'envoyer des troupes en ce Pais-là,
 pour l'interêt de la grande Alliance, & en mê-
 me tems une économie, en profitant du Con-
 voye qui doit conduire à Lisbonne la nouvelle
 Reine de Portugal: l'Escadre destinée pour es-
 corter cette Princesse sera commandée par le
 Chevalier Fairborn. Nous attendons de jour à
 autre l'avis du départ de ces troupes, qui nous
 éclairciront de leur destinée.

A R T I C L E VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus confi-
 derable en HOLLANDE, & aux
 PAIS-BAS, depuis le mois dernier.*

I. **Q**Uelque soin que les Curieux se soient
 donnez pour avoir un détail fidèle &
 circonstancié de l'action qui se passa près d'Ou-
 denarde l'onze Juillet, ils n'ont pas pû y réus-
 sir; soit qu'on ait affecté de part ou d'autre,
 de palier les pertes & de grossir celles du parit
 contraire; soit par les difficultez qu'il y a dans
 les grandes Armées de sçavoir exactement tout
 ce qui s'y passe. La lecture de plus de soixante
 différentes lettres ou relations venues de Fran-
 ce, d'Hollande, de Bruxelles ou des deux Ar-
 mées

*Bataille
 d'Oudenarde
 de.*

212 *Journal Historique sur les*
mées ne m'ont pas mis en état de satisfaire parfaitement le Public là-dessus, du moins pour ce qui regarde le nombre des morts, des blesez & des prisonniers; nous donnerons pourtant un détail fidele & sincere de ce que nous en avons appris, après avoir averti les Lecteurs, qu'il s'est glissé une faute dans le Journal précédent page 143. lors qu'on a dit, *que le Comte de la Motte avoit occupé Damme*; ce Comte n'y arriva pas à tems, parce que le General Murray y jetta des Troupes, pour garantir cette Place de surprise.

Les Lettres que Milord Marlborough & le General d'Owerkerck écrivirent en Hollande le lendemain de la Bataille, ni celles de Messieurs van Collen, d'Ardenbrock, Goslinga, Rechteren, Welvelde, & Geldermaisen, Deputez des Etats Généraux, & du Conseil d'Etat, écrites à leurs H. P. pour leur faire le détail de cette action; toutes ces lettres, dis-je, qui furent rendues publiques, ne dirent rien de fort positif, pour éclaircir la perte de part & d'autre. Mr. de Marlborough se contenta d'annoncer une Bataille gagnée; Mr. d'Owerkerck marquoit qu'on avoit obligé les François à se retirer, partie vers Gand, & partie vers Tournay; je me donne l'honneur, dit ce General, de féliciter L. H. P. de cette importante victoire; nous tâcherons d'en profiter autant qu'il sera possible; les ennemis auront beaucoup de peine de tenir cette année leur Armée en Campagne; la perte de leurs morts est considérable, outre un grand nombre de prisonniers, dont il y a plusieurs de distinction & les soldats; nous avons pris aussi divers Drapeaux, Etendars & Timbales.

La lettre des Deputez de Hollande parle plus

au long de cette Action : elle marque toutes les circonstances de la marche des Armées des
20 Alliez ; elle dit que l'Infanterie étant arrivée
20 à trois heures après midi au dessous d'Oudenarde , elle se saisit des Postes que les François vouloient occuper ; qu'à mesure que ceux-ci arriverent au Village de Beveren , les Alliez les chargerent , pour arrêter la marche
20 du reste de leur Armée ; qu'une Brigade qui étoit dans ce poste , fut d'abord forcée ; que
20 la Cavalerie qui soutenoit l'Infanterie des Alliez ayant passé derriere le Village , pris les
20 François à dos & en flanc , & les repoussa avec perte de 8. à 10. Etendars & quelques
20 Timbales : qu'une heure après toute l'Armée des Alliez ayant passé l'Escaut , le Combat qui
20 n'étoit principalement que d'Infanterie , fut fort opiniâtre ; que cependant les Alliez gagnèrent le terrain , & qu'à l'entree de la nuit ,
20 l'Action ayant fini , les François se retirerent avec leur Artillerie & leurs Bagages vers Gand & Deinse , & partie du côté de Courtray ; Ces
20 Messieurs ajoûtent , *notre perte est graces à Dieu si peu de chose , que nous ne sçavons pas qu'aucun Regiment ait été mis hors d'état de servir le reste de la Campagne ; la Cavalerie entre autres n'a rien perdu ; les prisonniers que nous avons fait , vont à ce qu'on dit , au nombre de six à sept mille hommes , ayant à leur tête trois à quatre cens Officiers , parmi lesquels se trouvent plusieurs Ducs & Généraux.*

On voit par cet Extrait que nous avons pris sur les propres lettres des Generaux & Députez d'Hollande , imprimées par ordre de l'Etat , que ces Messieurs parlent d'une maniere confuse

& indéterminée sur la perte de part & d'autre ; cette manière de parler de Messieurs les Députés d'Hollande à l'égard des prisonniers , *six à sept mille à ce qu'on dit* , est une preuve qu'ils doutoient sur le nombre , cependant c'est sur ces mêmes lettres qu'on a composé & imprimé différentes Listes de la perte des François , à Amsterdam , Rotterdam , Leide , la Haye , & à Bruxelles , qui toutes se contrarient les unes les autres , & ne conviennent point entre elles ni du nombre des morts , ni de celui des prisonniers : les plus moderées de ces Relations ont poussé la perte des François à 3000. hommes tuez , 4000. blesez , & sept mille prisonniers , 3000. Deserteurs ; quant à la perte des Alliez , ils l'ont limitée à 800. morts & 2000. blesez.

Autres circonstances de cette Bataille.

II. Après avoir vû ce que les Hollandois ont dit de cette journée , nous allons donner un extrait tiré de plusieurs lettres d'Officiers de distinction de l'Armée Française , & principalement de ceux qui n'étant point François d'origine , doivent être moins soupçonnez de partialité.

Pour s'assurer la conquête de Gand & de Bruges , dont les François s'étoient emparez , comme nous l'avons dit le mois dernier , * Mr. le Duc de Bourgogne fit avancer vers Oudenarde Mr. de Chamerault Lieutenant General avec quinze cens Chevaux & quinze cens Fantassins ; parce qu'on sçavoit que les Bourgeois étoient disposez de rentrer sous l'obéissance du Roi d'Espagne , comme avoient fait leurs voisins ; mais Milord Marlborough y avoit déjà fait entrer du secours avant l'arrivée de Mr. de Chamerault ;

* Voyez Août page 142.

merault ; comme ce détachement François se retiroit, Mr. de Chanclos Gouverneur d'Oudenaerde envoya un Regiment de Dragons, cent Cavaliers & mille Fantassins, pour charger l'arrière-garde dans un défilé près de Matern ; il y eut dans cet endroit une action très-vive le 10. Juillet, où les Dragons des Alliez furent fort maltraitez ; Le Gouverneur leur envoyoit de tems à autre de petits pelotons de troupes pour les amuser, & donner le tems à l'Armée des Alliez d'arriver pour les enveloper, Mr. de Chamerault qui en fut averti, profita de la nuit pour aller joindre l'Armée de Mr. de Bourgogne, qui passoit l'Escaur à Gavre.

L'Armée des Alliez ayant passé la même Riviere à Oudenaerde sur plusieurs Ponts, occupa à mesure qu'elle arrivoit un terrain fort avantageux ; c'étoit une espece d'amphitheatre de hayes, de ravines & de Watergans, & s'empara des défilés d'Asperen ; Mr. de Biron qui commandoit une partie du Corps de réserve, étant arrivé le premier dans cet endroit, y marqua le Camp ; & comme les Cavaliers & les Soldats se débänderent pour aller à la Paille & au Fourage, les Alliez envoyerent un détachement sur cette troupe dispersée qui la mis en fuite ; L'avant-Garde de l'Armée Françoisse étant survenue arrêta le desordre, & chassa les Alliés du terrain qu'ils occupoient ; Il paroïssoit encore quatre Bataillons derriere des hayes, sur une hauteur, l'ordre fut donné pour les aller attaquer ; ce qui s'exécuta avec beaucoup de vigueur ; Mais lors que les François eurent gagné la hauteur, ils apperçurent que ces quatre Bataillons étoient soutenus par quarante autres postés derriere des ravines, des watergans, des

216 *Journal Historique sur les*
hayes &c. à Portée du Canon d'Oudenarde.

La bataille s'engagea insensiblement par l'arrivée de quelques Brigades de l'Armée François, qui chargeoient à mesure qu'elle arrivoient; l'action qui avoit commencé sur les quatre heures après midy, continua jusques à la nuit, sans apparence de succès de part & d'autre: Les Alliés gagnèrent le terrain qu'ils avoient perdu, & qui fut beaucoup chicané; cela ne put pas se faire sans perdre de braves Soldats des deux parties opposés.

Les Généraux des deux armées avoient des vûes différentes; Mr. le Duc de Bourgogne prétendoit de conserver Gand & Bruges qui le rendoient maître du fertile Pais de Was; Les Généraux des Alliés voyant l'Armée aux mains dans un terrain si avantageux, partie de leur Armée suffisoit pour faire tête à toute celle de France, Mr. de Marlborough détacha environ trente mille hommes, qui marchoient sur deux Colonnes pour aller le long de la Lis reprendre Gand, où il sçavoit qu'il n'y avoit que deux Bataillons.

Monseigneur le Duc de Bourgogne en fut averti, dans le tems qu'on déliberoit dans un Conseil de Guerre, de coucher sur le Champ de Bataille, afin de recommencer le lendemain, ou de se regler sur le mouvement que feroient les Alliés; cette nouvelle fit prendre le parti de repasser l'Escaut à Gavre, pour aller avec toute la diligence possible couvrir Gand & Bruges, ce qui fut exécuté; dès que Mr. de Marlborough se fut apperçu que son dessein étoit découvert, il rappella les troupes qui marchoient vers Gand, lesquelles ayant tourné sur la droite, attaquèrent une partie de l'arrière garde des François.

gois, qui étoient déjà harcelez par d'autres troupes venuës d'Oudenarde le long de l'Escaut; ce fut dans cette occasion où les Alliez firent la plus grande partie des prisonniers, qui cependant n'exceda pas le nombre de trois mille, & dont plusieurs se sont sauvés; Il est vrai qu'ils en auroient fait beaucoup plus, si les Regimens François, qui furent coupés, sans pouvoir gagner leurs ponts, n'avoient mis la Bayonnette au bout du fusil, pour se faire jour à travers de ceux qui les avoient envelopés, & de se retirer vers Lille & Tournay, où ils joignirent le Marechal de Berwick, qui revenoit de la Moselle avec 36. Bataillons & 67. Escadrons.

Parmi les prisonniers de distinction que les Alliés firent dans cette Journée, il y a Mrs. le Marquis de Ruffé, le Marquis de Biron, le Chevalier de Rohan, Couriere, Capres, & Phiffer Suisse, Officiers Généraux; de même que Mr. de St. Aignan, Colonel de Cavalerie, & Mr. de Belabre Colonel de Dragons: Parmi les Officiers qui ont été tuez, on n'a marqué que le nom du Marquis de Ximenes Colonel du Royal Roussillon; car Mr. de la Bretoche Colonel de Cavalerie, qu'on avoit mis au nombre des morts, n'est que blessé & prisonnier. Voilà au juste ce que nous avons pû tirer d'intéressant pour le public, des differens Memoires que nous avons vûs; à quoi nous pourrions ajoûter sur la foi d'un Officier de merite & de probité, qui a écrit à un Gentilhomme de ses parans dans une Ville Neutre, que les Curés qui ont fait enterrer les Cadavres assurent qu'ils n'en ont trouvé qu'environ deux mille sur le Champ de Bataille.

III. Si ce que nous venons de rapporter ne

P 3 suffit

*Etat &
mouvement
des Armées.*

suffit pas pour contenter la curiosité des Lecteurs, nous leur allons présenter les mouvemens & les expéditions des Armées de part & d'autre, d'où ils pourront eux mêmes tirer les conséquences qu'ils jugeront le plus à propos. Si nous considérons que Mr. d'Owerkerck a assuré les Etats Generaux, que l'Armée Françoisé avoit tellement souffert, *qu'elle ne seroit pas en état de tenir la Campagne le reste de l'année* ; Que Mrs. les Deputés d'Hollande assurent d'un autre côté, que les Alliez ont perdu si peu de monde, *que pas un de leurs Regimens a été mis hors d'état de servir le reste de la Campagne* ; si nous convenons avec les imprimez d'Hollande, que l'Armée Françoisé a été diminuée, (comme ils le disent) de plus de 22. mille hommes, on a dû s'attendre à des progrès très-considérables de la part des Alliez : Nous leur avons déjà vu prendre Werwick, Comines & Varneton sur la Lis, qui sont trois petits Bourgs sans fortification, & dans chacun desquels il n'y avoit que 60. à 80. hommes de Garnison : Ils ont rasé les Lignes que les François avoient élevé entre Comines & Ypre, pour couvrir la Flandre Françoisé des courses de la Garnison de Menin ; ils ont envoyé de gros détachemens dans le Pais conquis, dans l'Artois, & sur les frontieres de la Picardie pour soumettre ces Provinces à la contribution ; voilà jusques à present, à quoi ont abouti les avantages que les Alliez ont tiré de cette victoire.

*Situation
& entrepri-
ses de l'Ar-
mée de
France.*

IV. Examinons presentement ce que sont devenus les débris de l'Armée Françoisé, (c'est ainsi qu'on nomme en Hollande, en Angleterre & en Allemagne l'Armée de Mr. le Duc de Bourgogne,) cette Armée battue & entie-
rement

Matieres du tems. Séptemb. 1708. 219
 rement defaite , s'est postée entre Bruges & Gand, qui sont deux Villes sans fortifications, toujours dans la necessité de se soumettre à l'Armée qui peut tenir la Campagne : elle a pris l'épée à la main le Fort de Plaffendal ; elle s'est emparée du Fort rouge près du Sas de Gand , & de plusieurs autres Forts de la frontiere d'Hollande ; elle a enlevé à Alost un Convoi de 2000. sacs de Bled ou de farine qu'on menoit de Brabant à la grande Armée des Alliez ; elle a contraint l'Armée du Prince Eugene qui marchoit vers Ath de rebrousser chemin pour couvrir Bruxelles & le reste du Brabant ; elle a envoyé des partis pour mettre à contribution la Flandre Hollandoise, la Zelande, le Brabant , & la plus grande partie des frontieres de Hollande ; elle s'est emparée du fertile Pais de Waes & de l'Isle de Casand ; elle a allarmé Ostende qui a lâché ses Ecluses & inondé sa Campagne sans esperance à ses habitans de faire aucune recolte ; Le Gouverneur du Sas de Gand en a fait autant , & celui d'Hulst a obtenu la permission d'en faire la même chose s'il se voit pressé ; Messieurs les Etats Generaux ont si peu ajouté foi à ce qu'on a voulu insinuer du mauvais état de l'Armée Françoisse , qu'ils ont tiré de leurs Places éloignées toutes les Garnisons qu'on a remplacé d'invalides, pour les envoyer sur la frontiere, & ils ont envoyé ordre à Mr. de Vrybergue leur Ministre à Londres, de solliciter puissamment la Cour d'Angleterre de faire passer en Flandres les troupes assemblées dans l'Isle de With.

Les Nouvellistes d'Hollande ne disconviennent pas de toutes ces veritez ; c'est aux Lecteurs à décider si de pareilles demarches ; & la tranquillité

quillité avec laquelle les Victorieux Generaux des Alliez, ont laissé Mrs. de Bourgogne & de Vendôme, dans le pays le plus gras & le plus abondant en grains & en fourages des Pais-Bas, est une preuve incontestable du délabrement de l'Armée de France; si cette Armée avoit été aussi maltraitée qu'on a voulu l'insinuer au public, elle n'auroit pas pû se maintenir dans un pais ouvert, & elle n'auroit pas manqué de regagner ses Lignes & de se mettre sous le Canon de ses Places fortes: Par cette demarche elle auroit à la verité épargné les contributions que quelques Chatellenies sont obligées de payer; mais elle auroit aussi été privée de celles qu'elle tire du Pais des Alliez, qui pour les faire cesser, se disposent à entreprendre un siege sur la frontiere de la Flandre François, ayant fait conduire par eau à Bruxelles la grosse Artillerie qu'ils ont tirée du Sas de Gand & de Mastricht, qui est actuellement en marche pour être conduite par terre à la grande Armée.

*Relation
de la Bataille
d'Oudenarde im-
primée à
Londres.*

V. Dans le tems que j'ai la plume à la main, je reçois la Relation du Combat d'Oudenarde imprimée à Londres par ordre de la Cour d'Angleterre; j'en rapporterai les circonstances principales, sur tout celles dont les autres Relations n'ont pas fait mention.

L'Auteur nous dit que l'Armée des Alliez marcha avec tant de diligence, que la tête arriva deux heures après midi vers les Ponts qu'on avoit jetté sur l'Escaut près d'Oudenarde; que le General Major Codogam l'avoit devancé avec 16. Bataillons & 3. Escadrons; qu'on alla d'abord attaquer sept Bataillons François qui s'étoient avancé dans le Village d'Heurne sur le
grand

Matières du tems. Septemb. 1708. 221

grand chemin le long de l'Escaut, & qu'on se rendit maîtres de ce Poste où l'on fit plusieurs François prisonniers; qu'à mesure que la Cavalerie François de l'île droite arrivoit dans la plaine entre Rotze & Mullen, celle s'y rengeoit en Bataille; que le Major General Rantzau les alla attaquer avec un Corps de Cavalerie, ne leur donnant pas le tems de se former, ce qui les obligea de se retirer dans un terrain coupé; que dans cette occasion le Prince d'Hanover eut un cheval tué sous lui, & le Colonel Lufcki y fut tué: que de la part des François Mr. de la Bretoche Colonel de Cavalerie fut blessé & fait prisonnier. Que Milord Marlborough avant aperçû que les François continuoient de s'approcher à mesure qu'ils passaient l'Escaut à Gavre, fit mettre de l'Infanterie dans les hayes & les ravines qui les separoient de la plaine, où les François se rangeoient en Bataille; *que cette Infanterie soutint vigoureusement l'attaque*, jusqu'à ce que le reste de l'Armée des Alliez fut arrivée pour les soutenir; qu'après que le Duc d'Argile fus arrivé avec 20. nouveaux Bataillons, & eut pris poste, *les François les attaquèrent encore avec beaucoup de vigueur, & chasserent les Prussiens de leurs Postes*; que le Comte de Lotruin étant arrivé avec le reste de l'Infanterie de la droite, *soutint l'attaque*, & obligea les François de quitter le terrain qu'ils avoient gagné.

Milord Marlborough renforça encore cette Infanterie, de vingt autres Bataillons qu'il tira de la gauche; qu'ensuite les Alliez allerent attaquer les François; que sur les sept heures, *le feu devint general tant à la droite qu'à la gauche;*

222 *Journal Historique sur les*
*gauche; * Que les François plierent d'abord,*
mais qu'étant soutenus par de troupes fraîches,
l'action continua longtems avec beaucoup d'opi-
niatreté: Dans ce tems là Mr. de Marlborough
envoya ordre à Mr. d'Owerkerck & au Comte
de Tilly d'entreprandre quelque chose contre l'en-
nemi, (cet ordre & ces termes sont une preu-
ve à ce qu'il me paroît que le Combat n'étoit
pas general) que ces deux Generaux qui étoient
au haut de la montagne, ayant passé un défilé,
allèrent prendre les François en flanc, ce qui
les mit en desordre: que la nuit étant surve-
nuë, & ne reconnoissant plus les amis parmi
les ennemis, il fut ordonné de ne plus tirer;
qu'une partie des Alliez, s'étant trop avancé dans
la pleine, souffrirent beaucoup par le feu de l'In-
fanterie & de la Cavalerie fraîche qui tomba
sur eux, où les Gendarmes du Roi de Prusse per-
dirent la moitié de leur monde.

La nuit étant survenuë, les François prirent
la route de Gand; ils n'avoient pû pendant l'a-
ction se servir que de quatre pièces de Canon,
le reste de leur Artillerie ni leurs Bagages n'é-
tans pas arrivéz. Le lendemain 12. Juillet à
la pointe du jour, Milord Marlborough envoya
un Corps considerable d'Infanterie avec 40. Es-
cadrons, pour donner sur l'Arrieregarde; la
tête de cette Cavalerie étant tombée dans le
feu des Grenadiers François, le Regiment de
Pertz

* Cette circonstance est opposée à tout ce que
les lettres des deux Armées, & même à celle des
Deputez d'Hollande, qui ont dit, que le Com-
bat n'avoit pas été general, & que ce n'avoit
été principalement qu'une affaire d'Infanterie &
très-pen de Cavalerie.

Matières du tems. Septemb. 1708. 223
Pertx fut fort maltraité, plusieurs Officiers des
Alliez tant Cavalerie qu'Infanterie furent tuez
ou blesez; du côté des François, le Regiment
de Rùlbourg fut presque entierement ruiné, on
en prit deux Compagnies prisonniers de guerre.

L'Auteur de la Relation, dont je fais l'Ex-
trait, ayant donné le détail de l'Action, de la
maniere dont je viens de le rapporter, dit en-
suite : Il n'est pas possible de donner une
Liste exacte du nombre des morts & des bles-
sez de part & d'autre, mais le feu a été si
grand, & a duré si long-tems, *que la perte*
n'a pu être que fort considerable. On fait
monter le nombre des prisonniers à 7000.
parmi lesquels il y a deux Lieutenans-Ge-
neraux, deux Maréchaux de Camp & cinq
Brigadiers. *La perte de nôtre côté, continuë*
l'Auteur, est fort petite par rapport à une si
grande Victoire.

VI. Cette Relation est la plus exacte de tou-
tes celles que les Alliez ont donné au Public ;
cependant un Lecteur circonspect y aperçoit de
l'exageration & de la flaterie, principalement
au nombre des prisonniers, & en ce qu'il dit
que *la perte des Alliez est fort petite*; le recit
qu'il nous fait de l'Action, ne persuade pas ai-
sément de cette mediocrité. Ainsi sans extenuer
la perte des uns, ni grossir celle des autres, les
Alliez doivent être satisfaits de l'avantage qu'ils
ont eu de faire plusieurs prisonniers, dont la
plûpart, de l'aveu des Alliez, se sont sauvez ;
de conserver Oudenarde; de raser les Lignes de
Commines ; d'étendre leurs Contributions dans
la Flandre & l'Artois.

Les François de leur côté en paroissent con-
solez, conservant la possession des nouvelles
con-

224 *Journal Historique sur les*
conquêtes qu'ils ont faits dans la Flandres Espagnole; d'avoir établi les Contributions qu'ils tirent des deux Brabans, de la Flandre Hollandoise, & même de l'Isle de Casand en Zelande, où Mr. du Rosel a pénétré avec un Détachement; Ce n'est donc point du succès que les Alliez ont eu à la journée d'Oudenarde, qu'on décidera des avantages de la Campagne; c'est de celui des entreprises qu'on formera par les suites, & pour lesquelles on fait des grands préparatifs chez les Alliez. Nous marquerons par la suite ce qu'on aura exécuté de part & d'autre.

Mr. du Rosel ravage les frontieres de Hollande.

Je dois encore observer que lors que Mr. du Rosel pénétra dans la riche Isle de Casand, (où les habitans depuis plus d'un siècle, n'avoient vû aucunes Troupes ennemis,) il brûla quantité de maisons de plaisance, & un plus grand nombre de celles des païsans, en represailles des incendies que les Alliez avoient commis dans l'Artois; il rasa les Lignes des Hollandois, entre l'Ecluse & Isendick, & entre Isendick & Axel: Il fit sauter le Fort de Biervliet, & brûla les Magazins que les Alliez avoient dans cette petite Ville. Certainement ces progres ne conviennent pas à la triste idée qu'on avoit donnée en Hollande de l'état de l'Armée de France, & il faut convenir que *qui prouve trop ne prouve rien.*

On a vû dans les nouvelles publiques le grand attirail de guerre que les Alliez ont tiré d'Hollande, & conduit à leur grande Armée: On a été pendant quelques jours attentif au siege qu'ils avoient dessein de former; mais on en a été éclairci par la route qu'on a vû prendre à ce grand convoi; & encore plus en aprenant

Matières du tems Septemb. 1708. 225

que Lille fut investie le 12. Août par un Détachement que commandoit Mr. le Prince de Nassau, Gouverneur hereditaire de Frise, & le 13. par Mr. le Prince Eugene : le même jour 13. Mr. le Maréchal de Boufflers qui commande en chef à la défense de la Place, fit une sortie qui lui réussit, puisque suivant les nouvelles que nous en avons reçues 400. des Assiegez y furent tués, outre un pareille nombre de bleffez, & environ 500. prisonniers; depuis ce jour là les Assiegeans ont été occupez à faire travailler aux lignes de circonvallation, & à dresser leurs Batteries : Quelques-uns de nos derniers avis disent que la Tranchée devoit s'ouvrir devant Lille le 21. dudit mois d'Août. Cependant Monseigneur le Duc de Bourgogne, Mr. le Duc de Vendôme, & Mr. le Maréchal Duc de Berwick, songent tout de bon à secourir cette importante Place avec les Armées qu'ils commandent; & on assure qu'ils ont reçus de la Cour de France des ordres très-précis à ce sujet, en sorte que nous voilà à la veille de quelque grand événement.

Nous avons fait mention le mois précédent d'un Deserteur du Regiment de Marlou, ci-devant de Rosiers, que l'on arrêta à Rodemacher, qui fut conduit à Luxembourg, soupçonné d'être Espion, & que sur sa deposition quatre Bourgeois Artisans de ladite Ville furent arrêtez comme complices; mais que trois de ces Artisans de l'aveu même du Calomniateur, furent reconnus innocens, absous & renvoyez dans leurs maisons, par Sentence renduë à leur décharge, dont la teneur s'ensuit :

Sentence

Sentence de décharge de trois Artisans

V Eu par Nous Arnould Louïs de Prinçet, Conseiller du Roi, & son Auditeur en la Province de Luxembourg, le Procès criminel fait d'Office à Louïs Geoffroy dit l'Epine, ci-devant Soldat au Regiment de Rosieres, François Cocquart, Bourgeois Charpentier de cette Ville. Pierre Wagener Marechal; & Jean Collet Maçon, aussi Bourgeois de cette Ville, accusez du crime de correspondance avec les Ennemis des deux Couronnes d'Espagne, & de France; consistant en Informations, Interrogatoires, Réponses personnelles, Confrontations, Procès Verbaux de Torture, & autres pièces; & le tout communiqué avec Son Excellence le Seigneur Comte d'Autel, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Lieutenant General des Armées de Sa Majesté, & son Gouverneur & Capitaine General de cette Province; & avec le Seigneur Comte de Druy, Lieutenant General des Armées de Sa Majesté Très-Chrétienne, & Commandant les Troupes de France en la même Province. Déclarons lesdits François Cocquart, Pierre Wagener, & Jean Collet, tous Bourgeois de cette Ville, faussement & calomnieusement avoir été accusez par ledit Louïs Geoffroy; partant les déclarons absous dudit crime, déclarant que l'exécution faite hier en la personne dudit Geoffroy, étranglé & écartelé publiquement, ensuite de la Sentence du Conseil de Guerre du même jour, leur doit servir de réparation; partons ordonnons que lesdits Coquart, Wagener, & Collet; seront mis en pleine liberté, avec défense à tous & un chacun,

Matières du tems. Septemb. 1708. 227
chacun , de leur faire aucune , ni le moindre
reproche pour ce qui peut regarder ladite accu-
sation , & emprisonnement. Fait à Luxem-
bourg le neuvième Août 1708. Etoit signé ,
A. L. de PRINET.

Comme le Public ne sera pas fâché de sça-
voir à fond quelle a été la suite d'une affaire
qui a fait éclat dans la plûpart des endroits de
l'Europe , & qui n'a eu pour fondement que
l'accusation d'un malheureux , qui pour pro-
longer ses jours de quelques semaines , s'est
avilé d'accuser des pauvres Artisans , qu'il ne
connoissoit même presque que de nom ; ceux
qui furent commis par Mr. le Comte d'Autel ,
Gouverneur de la Province , ayant par ses or-
dres suivi cette affaire avec toute l'aplication &
la sagacité imaginables , trouverent enfin que
tout ce que l'imposteur, dont il s'agit , avoit
avancé , n'étoit qu'un effet tout pur de l'envie
qu'il avoit de prolonger , comme on l'a dit ci-
dessus , ses jours. En effet la veille de sa con-
demnation , dont nous joindrons plus bas aussi
la Copie , il ne ratifia pas seulement ce qu'il
avoit déclaré à la décharge des trois Artisans ,
dont nous avons déjà fait mention , mais aussi
que le quatrième qui se trouva pareillement
arrêté & accusé d'être complice de la préten-
duë trahison , comme les precedents , étoit in-
nocent ; cet Imposteur , dis- je , dont on trou-
vera & le nom & le pays dans le contenu de la
Sentence , declara devant & après avoir soutenu
la tortute ordinaire & extraordinaire , tant la
veille que le jour même qu'il fut exécuté , qu'il
n'étoit rien de tout ce qu'il avoit imposé à ces
quatre accusez ; qu'ils étoient innocens , & qu'il
étoit

228 *Journal Historique sur les*
étoit le seul coupable ; sur quoi la Sentence du
Conseil de guerre de laquelle nous avons fait
mention , fut renduë & exécutée sur la Place
d'Armes de la Ville de Luxembourg le 8. du
mois d'Août , en présence de la Garnison sous
les armes , & d'une infinité de peuple qui étoit
accouru pour voir ce triste spectacle : le len-
demain de l'exécution , le quatrième accusé fut
relâché & remis en liberté , de même que les
trois autres l'avoient déjà été.

S'ensuit la Sentence du Conseil de guerre.

LE Conseil de guerre étant ce jourd'hui 8.
du mois d'Août 1708. assemblé chez Mr.
de Carbajal Marechal des Camps & Armées du
Roi , & Lieutenant pour le Roi dans la Pro-
vince , & Ville de Luxembourg y president en
présence de Mrs. de Marloux , de Jansac , & de
l'Etrange , Colonels d'Infanterie ; & Messieurs
Dœdighem , de Maseral , & Ander , Lieutenans
Colonels ; & de Mrs. de Claviso , de Bonneval ,
& de Licurrey , & de la Clairo , Capitaines des
Grenadiers , par ordre de Son Excellence Mon-
sieur le Comte d'Autel , Chevalier de l'Ordre de
la Toison d'or , Lieutenant General des Armées
de Sa Majesté , Gouverneur & Capitaine Gené-
ral du Duché de Luxembourg & Comté de
Chiny ; Informations , Recollemens , & Con-
frontations des témoins audit accusé ; le tout
bien examiné , avec les conclusions du Sr. Mal-
gouverne , Capitaine Ayde-Major de cette Pla-
ce ; le Conseil de guerre a déclaré , & declare ,
ledit Louis Geofroy dit l'Epine , natif de Chat-
teleraux en Poitou , suffisamment atteint & con-
vaincu , tant par sa propre confession , qu'autres
circonstances

Matières du rems. Septemb. 1708. 229
 circonstances résultantes du Procès, des crimes
 de desertion, de transige, & d'Espion; de par-
 jure, d'imposteur, & de diffamateur: pour
 réparations de quoy, l'avons condamné, &
 condamnons d'être delivrés es mains de l'ex-
 ecuteur, & conduit sur la Place d'Armes à la
 tête des Troupes, avec un Ecriteau devant &
 derriere, *Deserteur, Transige, Espion, Par-
 jure, Imposteur, & Diffamateur*; & ensuite
 mie sur un Echaffau, qui sera pour ce dressé,
 où il sera étranglé & écartelé, & les quatre
 quartiers, & la tête exposés sur les avenues de
 cette Place. Fait à Luxembourg ce 8. d'Août
 1708. Etoient signés, DONLUIS DE CAR-
 BAJAL, avec Paraphe. DE MARLOUX, JANSAC,
 L'ETRANGE, Z. F. DE DOETINCHE, MESERAL,
 D'AUDEN, J. DE CLAVISO, BONNEVAL, LIEU-
 BAY, DE CLAIRO.

ARTICLE VIII.

*Contenant quelques Nouvelles de Litter-
 ratures & autres Remarques curieuses.*

I. **V**Oici le songe d'une Dame, où il paroît
 qu'elle a triomphé des attaques que le
 mensonge avoit voulu livrer à sa vertu.

JE révois cette nuit qu'un Berger en secret,
 Me pressoit d'accorder à sa persévérance,
 Ce que mon cœur, touché de sa longue souf-
 france,

Ne lui refusoit qu'à regret.

Quel Berger, juste Ciel! c'étoit le beau Nican-
 dre.

*Songe d'une
 Dame.*

230 *Journal Historique sur les*
Lui dont mon seul devoir fit negliger l'ardeur ;
Et l'uniqu' Amant dont mon cœur ,
Malgré moi ne peut se défendre.
Nous étions seuls , ses feux ne m'étoient plus sus-
pects ,
Il s'expliquoit sans se contraindre ;
Enfin il commençoit à perdre le respect.
Je m'en appercevois ; mais c'étoit sans me plain-
dre ,
Et d'un air interdit j'attendois le moment ,
Marqué pour le triomphe de mon heureux Amant ;
Quand ce triste retour d'une vertu severe ,
Jusques dans le sommeil reprimant mes désirs ,
Aux dépens de tous mes plaisirs ,
Me fit envisager Nicandre temeraire.

Dabord je m'effrayai de voir comment Nicandre ,
Se trouvoit dans mes bras , prêt de tout entre-
prendre ;
Mon esprit s'en émut & jusques- à trois fois ,
Je voulus ; mais en vain , me servir de ma voix.
Je ne sçai qu'elle horreur s'empara de mon ame ,
Je vis tout le péril où m'exposoit le sort ,
La peur d'y succomber me fit faire un effort ,
Qui chassa de mon cœur & Nicandre & sa flamme ;
Ciel ! j'en fremis encore ! enfin l'émotion
Termina l'embaras de cette fiction ;
Sitôt que le reveil m'eut rendu la lumiere ,
Detrompée , à regret , de l'erreur de mes sens ,
Et fermant de dépit ma debile paupiere ,
Ah ! dis- je mes plaisirs se trouvent innocents !
Vertu fatale à ma tendresse ,
Que me laissois tu jouir de ce faux bien ?
Je me trouvois heureuse , il ne s'en couloit rien :
Quelle fausse delicatesse ,
T'a fait me retirer de ma flatteuse erreur ?

Matières du tems. Septembre. 1708. 231

Et quel mal te faisoit un songe, une vapeur ?
Va, de quelque douceur que ton regne me flatte,
Je vois qu'en te servant, je ne sers qu'une ingratitude.
En vain tu me promets mille felicités,
Tu ne peux me payer celles que j'ai quêtées ;
J'ai tous abandonné pour suivre tes caprices,
J'ai fui ce que l'amour avoit de plus touchant,
Et tu contes pour rien de pareils sacrifices ?
Eh bien pour me vanger de ta jeunesse,
Je vais faire du songe une réalité ;
Où Nicandre, viens voir jusqu'où va ma tendresse,

Je ne t'oppose plus une vaine sagesse,
Viens te vanger des maux qu'elle te fait souffrir ;
Viens... mais puis j'y penser sans mourir ;
He las ! quelques sermens où Nicandre s'engage,
L'est homme, il sera volage !

Que deviendrait alors un cœur comme le mien,
Si mon Amant sans foi, me reprenoit le sien ?
Ah ! je ne sçai que trop aux dépens de mille autres
Infidèles Bergers, quels sermens sont les vôtres.
En vain par des faveurs on croit les arrêter.
C'est sur le plus heureux qu'il faut le moins compter.

Enfin, soit vertu, soit étude,
Soit même, si l'on veut une simple habitude,
Je vaincrai mes desirs, j'étoufferai mes feux ;
Et quelques tourmens rigoureux,
Où cette contrainte me plonge,
Si Nicandre avec moi, doit être un jour heureux,
Ce ne sera jamais qu'en songe.

II. Le fameux Mr. Houdart de la Motte,
connu par plusieurs excellens ouvrages de Poë
sie qui lui ont procuré des Couronnes dans
diverses Accademies, vient de traduire en vers
Fran-

*Iliade de
Mr. de la
Motte.*

232 *Journal Historique sur les*
 François le premier livres de l'*Illiade*, qu'il a
 dédié à Monseigneur le Duc de Bourgogne; Par
 sa Preface il explique la methode qu'il a suivi,
 & nous averti que ce n'est qu'un essai qu'il
 offre au public pour pressentir son goût.

*Traduc-
 tion Latine
 des Odes de
 Mr. de la
 Motte.*

III. Le P. Robert Rauld Jesuite a fait une
 traduction Latines de deux Odes Françoises du
 même Mr. de la Motte dont je viens de parler;
 c'est celle qu'il fit sur *la prudence du Roi*, qui
 lui merita le prix de l'Accademie Françoisé, &
 dont nous ayons donné la copie dans un de nos
 Journaux; * Et celle qu'il adressa à Mr. de Fon-
 tenelle sur l'*émulation*, dont voici la derniere
 Strophe.

*Fontenelle, par qui l'élogue,
 Etale de nouveaux appas,
 Toi qu'en l'enjoïé Dialogue
 Lucien même n'atteint pas.
 Toi, que la raison pure éclaire,
 Soutiens-moi contre le vulgaire,
 De mon audace trop surpris.
 Il est encore des beautés neuves,
 Et j'ose pour dernière preuves
 Le renvoyer à tes écrits.*

Il s'agit dans cette Ode de soutenir la gloire
 des modernes contre celle des Anciens; Dans
 cette vûë Mr. de la Motte designe l'*Histoire des*
Oracles de Mr. de Fontenelle, que les gens de
 bon goût ont trouvé être un ouvrage également
 ingénieux & solide.

IV. Mr. l'Abbé des Fournaux a fait mettre
 sous la presse une piece de Poésie qui ne con-
 tient que cinq pages, munie d'approbation & de
 permis

* Voyez Tom. VII. pag. 434.

Matieres du tems. Septemb. 1708. 233

permission; elle a pour titre, *la Chasse au Loup au Château du Rhincy*. Le même Auteur fit aussi imprimer il y a quelques mois une Ode en faveur de Mr. le Duc d'Orleans sur la prise de Lerida.

Ouvrage
de l'Abbé des
Fournaux.

V. On a fait aux Champs Elisées un Dialogue entre un Partisan & une fille de l'Opera: ceux qui prétendent avoir la Clef de cette Piece, disent que le Partisan est feu Mr. Tevenin, & la fille Mlle. Desmartins, qui se fit connoître sur le Theatre par sa beauté & par sa voix, & qui mourut il y a environ trois mois, avec des sentimens d'une grande piété; elle refusa autrefois l'hommage de feu Mr. le Duc de Mantouë, lors que ce Prince fut à Paris.

Dialogue
aux Champs
Elisées.

VI. Mr. de Montfort, dont le merite & l'érudition est connue dans la Republique des Lettres, a fait des stances irregulieres sur l'Emploi du tems, qui ont été trouvées très-belles; comme nous ne pouvons pas les placer ici en entier, nous nous contenterons d'en rapporter les deux premieres Strophes, de seize quelles contiennent.

Stance de
M. de Mont-
fort sur
l'emploi du
tems.

*Que voulez-vous de moi, plaisirs de ma jeunesse?
Que me demandez-vous, enchantemens passez?
Vous avez trop joui de toute ma foiblesse;
Vous ne surprendrez plus ma foi ni ma sagesse.*

Je vous ai connus, c'est assez.

J'ai vu toute votre molesse,

Pour peu que je la reconnoisse,

Vous n'aurez plus pour moi que des traits effacez.

Bien loin que mon cœur vous regrette,

Charmes passez, plaisirs perdus,

Par mille regards superflus,

Il se lamente & s'inquiete,

Sur la perte du tems qui ne reviendra plus.

Q 3

La

*La perte en est irreparable ,**Et dans mon repentir je ne m'en prends qu'à moi.**Que faisoit il de plus , que d'être raisonnable ?**Pour voir alors ce que je vois.**Madame la
Comtesse de
Montmar-
tin ressus-
cité.*

VII On nous fait espérer qu'on publiera bien tôt quelques ouvrages du celebre Mr. de Maucroix , * qui n'ont pas encore vû le jour , ou l'on trouvera des preceptes pour l'éducation des jeunes gens ; ce Sçavant peut donner de bonnes instructions la-dessus , il a déjà donné des marques de ce dont il est capable , à l'égard de Mademoiselle de Puisieux de Silley , presentement Comtesse de Monmartin , belle-sœur de Mr. l'Evêque de Grenoble ; c'est de lui que cette Illustre Dame reçut les principes de la langue Latine , de l'Italienne , le goût & la connoissance de ce qu'il y a de plus difficile dans les Poëtes & Auteurs de l'antiquité ; Elle sçait très-parfaitement Horace , Virgile , Ovide , Juvenal , & les autres Auteurs profanes ; Mr. de Maucroix s'attacha à l'instruction de cette Dame par l'attachement qu'il avoit pour le Marquis de Puisieux son Pere.

*Fille qui
n'a point de
langue &
qui parle.*

VIII. Une fille qui est presentement âgée d'environ dix huit ans , & qui prit naissance à Monfraz proche d'Elvas en Portugal vint au monde sans langue , ni sans aucun vestige semblable : elle ne laisse pourtant pas de parler & d'articuler fort bien ; mais elle a le son de voix semblable aux vieillards qui ont perdu leurs dents : Elle distingue les differens goûts de ce qu'elle mange ; cependant elle est obligée lors qu'elle maché ses morceaux , de mettre un doigt dans la bouche pour tourner les alimens ; Les deux extrémités des dents de la machoire in-

ferieure

* Voyez *Juillet* page 74.

Matières du tems. Septemb. 1708 235
 ferieure font dans sa bouche presque la figure
 d'un fer de cheval, de maniere qu'il y a peu d'es-
 pace dans l'endroit où la langue a coûtume de
 reposer. On dit à l'occasion de cette fille, qu'il
 est si naturel aux femmes de parler beaucoup,
 qu'elles ont l'usage de la parole, même sans avoir
 de langue. Mr. le Comte d'Ericeyra, qui mena
 cette fille à Lisbonne il y a quelque mois, a
 fait là-dessus cette Epigramme Latine.

*In fœminam Monsarascam sine Lingua Loquen-
 tem*

Non mirum, elinguis mulier quod verba loquatur

Mirum, cum lingua, quod taceat, mulier.

IX. Mr. le Baron du petit Fourchaut, (le
 nom de sa Famille est Gendron) va, dit-on,
 continuer un ouvrage periodique, dont il avoit
 autrefois formé le dessein; Il a pour titre *le Se-
 cretaire du Pinde.* * Un Auteur auquel Mr. le
 Baron du petit Fourchaut s'est joint, se charge
 de la prose, & ce Baron prend sur son compte
 les nouvelles de Poësie.

*Le Secre-
 taires du
 Pinde.*

X. Parmi plusieurs nouvelles pièces de Poësie
 sorties de la plume du laborieux Mr. Maugard;
 il a fait une Epître en forme de Dialogue sur
 les deffauts du prochain; il est d'avis qu'il faut
 les excuser, si nous voulons qu'on excuse les
 nôtres. Voici comme il commence.

*Mr. Mau-
 gard sur les
 deffauts du
 prochain.*

*Chacun est dominé par son astre natal,
 Et selon son penchant se laisse aller au mal;
 Tous les humains font voir leurs visibles foiblesses;
 Les uns se font un Dieu de l'or & des richesses,
 Les autres dans un âge où les sens sont glacez
 Se livrent à l'amour comme des insenséx.
 Il n'en est point Daphnis, qui dans son ame sole,
 Ne s'érige à son gré quelque bizarre Idole.*

Et

* *Le Pinde est une montagne du Parnasse.*

236 *Journal Historique sur les*
Et qui par quelque endroit n'ait le cerveau gâté.
De ce qui le séduit tout homme est entêté;
Mais ce qui jusqu'au vif & me choque & m'ou-
trage,

Le plus fou, bien souvent, croit être le plus sage.

Le Poëte caractérise ensuite la plupart des vices, entre autres la supercherie, la sottise, la vanité, l'ivrognerie, l'avarice, la médifance, la coquetterie & le lux des femmes, dont il dit.

D'ailleurs qui peut souffrir ces coquettes se fiers,
Qui portent jusqu'au Ciel leurs coëfures altières ?
Ces Pans, de qui le luxe avilisse les maris ?

Escharpes, falbalas, mousquetaires, souris,
Batzans, pouces, volans, prêtintaille, dorure,
Font de ce sexe oisif l'étude & la parure.

Les bourgeois, parmi l'or, l'argent, les rubis,
Etalent avec art les plus pompeux habits :

Par leurs airs affectés, contrefont les Déeses,
Et portent plus d'éclat que ne font les Princesses.

Après avoir ainsi dépeint les mauvaises habitudes du prochain, il finit son Epître par ces trois Vers.

Le mieux c'est de les taire & de les supporter,
De peur qu'en dévoilant les sottises des autres,
Ce monde clairvoyant ne découvre les nôtres.

Apoteose de
l'Empereur
Claude.

XI. Le Pere Spiridion Poupert Recollet Picpus, a publié l'*Apoteose de Claude Empereur*, nouvellement traduite de Senèque, avec des notes &c. imprimé à Paris. Les remarques de ce Religieux sont pleines d'érudition & d'une fine critique. Sur l'endroit où Senèque dit, que l'Empereur mourut en écoutant les Comédiens, le traducteur remarque, que l'Amant d'Agripine n'a garde de relever le mystère affreux de la mort de Claude, qu'il est vrai que les Comédiens

Matières du tems. Septemb. 1708. 237
 diens furent introduites dans la chambre de ce Prince, dans le moment qu'on faisoit croire qu'il se portoit mieux ; mais qu'Agripine avoit eu soin de le faire empoisonner dans des champignons, & de hâter l'effet de ce premier poison par un autre plus violent, que Xenophon son Medecin lui mit dans la gorge avec une plume, sous prétexte de lui donner un sirop pour le soulager.

XII. Mr. l'Abbé du Jarry connu par les talens qu'il a pour la predication & pour la Poësie a fait depuis peu un Poëme pour le divertissement de la Cour de Sceaux. C'est un Dialogue de la Tulippe & de la Violette, dédié à Madame la Duchesse du Maine. L'Auteur y fait entrer adroitement le dogme favori de l'école Pythagoricienne sur la Metempsychose : Il y a plusieurs pensées ingénieuses, débitées avec beaucoup d'esprit.

*Dialogue
de l'Abbé
du Jarry.*

XIII. On a imprimé depuis peu à Paris des *Lettres Theologiques & Morales sur quelques sujets importans.* L'Auteur, (qu'on dit être le fameux Pere Lamy Benedictin) remarque dans sa Préface, qu'il y a long tems que ces lettres ont été écrites : comme l'on peut l'apercevoir par leur datte, & qu'ainsi elles ne sont point des lettres de Commande ; que ce sont des réponses à des questions réelles ; cet ouvrage contient huit lettres approuvées par quatre fameux Docteurs de Sorbonne.

*Lettres
Theologi-
ques.*

A R T I C L E IX.

Qui contient la naissance, les mariages, & la mort des Princes & autres personnes Illustres.

SON Altesse Madame la Duchesse de Saxe-Zeith, née Duchesse de Schleswigh-Holstein, Epouse du Duc Frederick-Henri de Saxe-

Naissances.

Saxe-Zeith, accoucha le viengtième Juin d'une Princeſſe, qui fut nommée Dorothee Charlotte.

Madame de Bercy fille de Mr. Desmartz Contrôleur Général, étant accouchée de son premier ſils, Mr. Aubouin Baillif de Conſlans près de Paris, y fit faire à cette occaſion un feu de joye qui y attira beaucoup de beau monde; on en a publié une explication très-belles & très-ingenieuſe; Comme cette Terre, qui eſt preſentement à Mr. de Bercy ſe trouve ſituée dans l'endroit où la Seine & la Marne ſe joignent; de l'union de ces deux rivières on en a fait alluſion à celles des maiſons des Marez & de Bercy.

Mariages.

II. Mr. Cardin Lebret, Maître des Requêtes, Intendant de Provence, ſils de Mr. Cebret premier Preſident du Parlement d'Aix, à épouſé Mademoiſelle le Feron, petite fille du côté Maternel, du riche Mr. Titon Intendant de l'Arſenal; Il eſt proche parent de Mr. Titon Conſeiller au Parlement de Paris, & de Mr. Titon Secrétaire du Roi. Mademoiſelle le Feron eſt proche parente de Mr. le Feron Gentilhomme ordinaire de chez le Roi.

Mr. le Marquis d'Albon, qui, en premières nôtces avoit épouſé Mademoiſelle Décrevant de la Maiſon de Belley, heritiere du Royaume d'Yvetot, vient d'épouſer en ſecondes nôtces Mademoiſelle Ferrus, d'une des bonnes familles de Lion, qui après avoir été attachée un grand nombre d'années à Mr. le Conſeiller Savaron ſon Oncle, a hérité de tous ſes biens qui ſont fort conſiderables. Mr. d'Albon eſt frere de l'Archidiacre de St. Jean de Lion, & deſcend du Maréchal de St. André, qui fut tué à la Bataille de St. Denis.

Mr.

Matières du tems. Septemb. 1708. 239

Mr. Dumay Capitaine des Gardes de Mr. le Maréchal de Villeroi, qui en premières nœces avoit épousé Mademoiselle Sardes d'une des plus anciennes familles de Lion, quoi qu'âgé de près de 80. ans, a épousé en seconde nœces, Madame de Valoux qui étoit aussi veuve : elle est sœur de Mr. Gayot de la Claire : Par le Contrat de mariage cette Dame donne cent mille livres à son Epoux ; lequel donne aussi à sa femme sa superbe Maison de la Duchere, près de Lion, qui est un des plus beaux lieux du Royaume.

On a fait des vers satiriques sur le mariage d'une vieille veuve de qualité, qui depuis deux mois a épousé un jeune Cavalier ; comme je n'ay nul penchant à chagriner personne, je ne nommerai pas ceux qu'un âge disproportionné a si mal assorti ; Je ne raporte ces vers bon ou mauvais que pour divertir les Lecteurs.

Quoi ? vous vous mariez douce & tendre mignone ?

Et vous l'avez déjà été ?

*On n'aperçoit pourtant rien en votre personne ,
Qui ne prêche la chasteté.*

*Comme vous n'êtes plus qu'une vieille relique ,
L'objet de la compassion ,*

Quand on dit que sur vous un Sacrement s'applique ,

On pense à l'Extremontion.

Qui se lie avec vous , espere un prompt veuvage ,

*Et sans doute le pauvre Amant ,
Prétend que le Contrat de votre mariage ,
Serve pour votre Testament.*

*Les plus intemperans de votre bonne grace ,
N'en denneroient pas un teston ,*

Et

240 *Journal Historique sur les*
Et l'on peut faire état qu'on est à la besace ;
Quand on manie vos tetons.

Le 17. Juillet le Lord Cavendish, frere du Duc de Devonshire, épousa à Londres Mademoiselle Yales fille d'un riche negociant ; & le 19. du même mois le Chevalier Jean Wenworth épousa Mlle. Elisabeth Cavendish, sœur du même Duc de Devonshire.

Mr. de la Platiere Gentilhomme du Lionnois, & neveu à la mode de Bretagne, de Mr. l'Evêque de Grenoble, a épousé Mademoiselle Anisson, sœur de Mr. de Hauteroche Conseiller au Parlement de Paris.

Mr. de la Faye Capitaine aux Gardes, fils de Mr. de la Faye ci-devant Receveur Général des Finances de Dauphiné, originaire d'Angoumois, a épousé Mademoiselle le Gras, fille de Mr. François le Gras Sr. de Luart, Doyen du grand Conseil. Mr. l'Evêque de Grenoble donna aux nouveaux Epoux la benediction nuptiale.

Le second Juillet Mr. l'Archevêque de Reims benit aussi le mariage de Mr. le Marquis de Villequiers son petit neveu, fils de Mr. le Duc d'Aumont, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, qui épousa Mademoiselle de Guiscard, fille unique de Mr. le Comte de Guiscard, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Sedan, & Lieutenant Général des Armées de Sa Maj.

Morts. III. Parmi les bleffez à l'action d'Oudenarde, nous avons eu avis que Mr. Gaudecker, Brigadier des Armées d'Hollande, étoit mort de ses blessures ; Mr. le Marquis de Roquelaure, Officier dans la Gendarmerie de France, est aussi mort des blessures qu'il reçut dans la même

Matieres du tems. Septemb. 1708. 241
me action; par son Testament il a institué pour son heritier le Chevalier de Roqueiaure son frere, Capitaine dans le Regiment de Gondrin.

Le Prince Leopold de Diedrichstein, Conseiller d'Etat, & Grand Ecuyer de l'Empereur, mourut à Vienne le 13. Juillet; la Charge de Grand Ecuyer a été donnée au Prince de Lambert.

L'Evêque de St. Omer Docteur de Sorbonne, mourut dans son Diocese au mois de Juillet; Il s'appelloit Louïs Alphonse de Valbelle.

Mr. de Maniban President à Mortier au Parlement de Toulouse, est mort depuis environ trois mois: il avoit d'abord été Avocat Général; il remplissoit cette Charge lors que le fameux Mr. Bayle Medecin de Toulouse, lui dédia ses ouvrages. Ce Magistrat étoit fils & petit fils de President à Mortier au même Parlement; son fils qui en étoit Conseiller lors qu'il mourut, a succédé à cette Charge: c'est le même qui a épousé Mademoiselle de la Moignon, fille du President de ce nom.

Dépuis quelques mois la mort a enlevé le R. Pere Antoine Verjus Jesuite. Il étoit frere de Mr. le Comte de Crecy Plenipotentiaire de France à la Diette de Ratisbonne & aux Conferences de la paix à Riswick. Il fit ses premieres études au Coleges des Jesuites à Paris, & y fut élevé par les soins du celebre P. Petau, qui lui inspira le dessein de se faire Jesuite; Il entra dans cette Societé à l'âge de 19. ans, & s'y rendit fort recommandable par le goût fin qu'il avoit pour les belles lettres. Nous avons du P. Vergus la vie de Mr. le Nobletz, fameux Missionnaire de Bretagne, & la vie de St. François de Borgia; l'un & l'autre de ces ouvrages ont été

242 *Journal Historique sur les*
été fort estimez, quoi que le dernier soit beaucoup plus achevé. Il avoit un taent tout particulier d'écrire des lettres d'espris; il seioit à souhaiter qu'on eût conservé celles qu'il écrivit à l'illustre Dame Marie Eleonor de Rohan Abbessse de Malnoüe; car cette Religieuse qui se connoissoit si bien en merite, estimoit infiniment celui de ce Jesuite; elle l'engagea de faire une courte Preface, pour mettre à la tête de son excellante Paraphrase des livres de Salomon.

En 1672. le P. Versus eut ordre du Roi d'aller en Allemagne pour soulager Mr. de Crecy son frere: il travailla aup es de ce Ministre à divers écrits qui regardoient la France; Il fit l'Apologie du feu Cardinal de Furstemberg lors qu'il fut enlevé à Cologne contre le droit des Gens, de même que plusieurs Manifestes Latins & François pour les Princes d'Allemagne, qui furent toutes des pieces finies, & qui firent beaucoup d'honneur à l'Auteur. Le Baron de Scheverin, premier Ministre de Brandebourg, sçavant & zélé Calviniste l'aimoit tendrement, & regrettoit, disoit il, de ne pouvoir pas passer sa vie avec lui. Mr. de Grote, premier Ministre d'Hanover fut, dit-on, ébranlé de ses discours; La Princesse Sophie Palatine Princesse Douairiere d'Hanover avoit en lui une confiance singuliere: Il contoit parmi ses amis les plus sinceres, feu Maximilien Henri de Baviere Electeur de Cologne; le celebre Bernard de Galen Evêque de Munster; le Duc d'Hanover Catholique, l'homme de l'Empire le plus sçavant dans la Religion; les deux derniers Evêques de Strasbourg, & le celebre Evêque de Paterborn, (alors Coadjuteur de Munster)
Ferdinand

Matières du tems. Séptemb. 1708. 243
Ferdinand de Furstemberg qu'on a regardé comme le Patron des belles lettres, & auprès de qui le P. Verjus profita de sa faveur, pour l'accroissement de ses Missions dans l'Orient.

Si l'Allemagne estima nôtre Jesuite, la France ne le chérit pas moins; on pouvoit mettre au nombre de ses amis, Mr. le Cardinal d'Etrées, Mr. le Marquis de Louvois, Mr. le Marquis de Colbert Croissy, Mr. le Marquis de Segne-lay, & plusieurs autres Grands Ministres qui l'honoroient de leur bienveüillance.

La mort a enlevé un autre Sçavant dans l'Ordre Religieux; C'est le Pere Don Claude de Vert, Tresorier de l'Ordre de Clugny, Vicaire Général de Mr. le Cardinal de Bouillon. Parmi les Ouvrages qu'il avoit donné au public, on met le nouveau Breviaire de Clugny: & *l'Explication simple, litterale & historique des ceremonies de l'Eglise*, qu'il a donné en deux tomes: le premier est une explication des diverses ceremonies de la Messe, & le second les ceremonies de l'Office Divin. Il s'est servi d'une methode, qu'on a jugé très propre pour calmer l'esprit de ceux, qui dans toutes les occasions font paroître du dégoût ou du mépris pour les ceremonies de l'Eglise Romaine; & lors que le Pere de Vert est mort il se disposoit à donner un ouvrage suivi pour expliquer toutes les ceremonies de la Messe.

A D D I T I O N.

PLusieurs lettres venues des différentes Cours du Nord , conviennent toutes , que le Roi de Suede avoit fait attaquer la nombreuse Armée des Moscovites dans ses retranchemens sur les bords du Boristhane ; qu'il les avoit forcé , leur avoit tué beaucoup de monde , pris leur Artillerie & leurs bagages ; nous renvoyons au mois prochain le détail de cette glorieuse action , qui répond parfaitement à la réputation de l'invincible Roi de Suede.

Toutes les lettres d'Allemagne font mention d'une Bataille en Hongrie , où le General Heister , avec environ 8000. Chevaux , a défaits le Corps d'Armée que commandoit le Prince Ragotski , composé, disent ces lettres de 22000. hommes , tant Cavalerie qu'Infanterie : on fait monter la perte des derniers à 8000. morts ou blesez , & peu de prisonniers , quelques pièces de Canon , munitions , bagages , drapeaux & étandars : le mois prochain nous pourrons donner un détail de l'une & de l'autre de ces deux Batailles.